

Archives, Mémoires et Littérature : Le cas d'Henri Charrière et de son récit « Papillon »

Michel Pierre, professeur agrégé d'histoire

Vous trouverez dans le présent document les illustrations
ayant servies de support pour la présentation

Papillon

Réflexions sur un best seller



ACTE DE NAISSANCE

divorce prononcé le 8 juillet 1940.
par Tribunal de grande instance de Paris
mariage du 22 décembre 1931 avec AN 1906
Georgette Jeanne Fauré.
Séjour à Luyssac le 28.10.40.
Mairie de Luyssac le 28.10.40.

L'AN mil neuf cent Six, le dix-sept
du mois de novembre, à dix heures du soir
Par devant nous, soussigné Joseph Bourgette Ferdinand
Pabau, maire &
Officier de l'état civil de la commune d'Estivès de Luyssac
canton d'Idreu
département de l'Ardèche, est comparu :
2 Charrière Joseph Gabriel
âgé de trente ans, profession de cultivateur
demeurant à Estivès de Luyssac
1 auquel nous a (a) présenté (b) un enfant du sexe masculin
5 né le 6 novembre à neuf heures du matin
à Estivès de Luyssac commune d'Idreu (c)
enfant 9 l'âge de 10 lui déclarant
(d)
et de 11 Etienne Marie Louise son épouse
12 âgée de trente ans, cultivateur à Estivès de Luyssac
auquel enfant (c) le dit comparant a déclaré donner les prénoms
de 13 Henri Antonin
Lesdites déclaration (f) et présentation faites (g) en présence de 14
Mère Victorine âgée
de vingt-huit ans, profession de cuisinière
demeurant à Estivès de Luyssac, voisine du père de l'enfant
et de 16 Mourouze Georges âgé
de quarante quatre ans, profession de juge de paix
demeurant à Estivès de Luyssac, voisin du père de l'enfant.
Après lecture du présent acte, le déclarant et les témoins ont signé avec
nous, 18

19

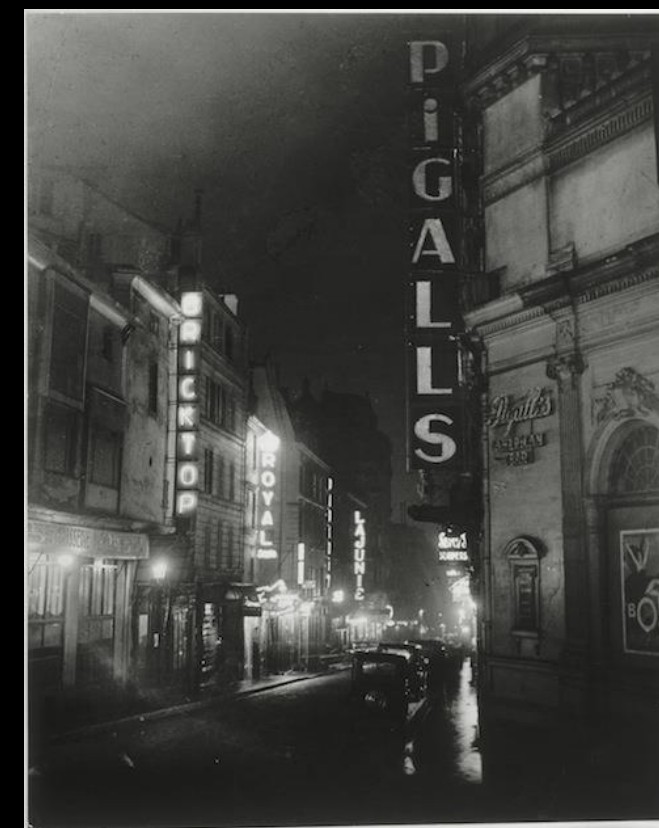


Fils et petit-fils d'instituteurs

1925 : engagement dans la marine nationale

Henri Charrière

1927 : Bataillon disciplinaire de Calvi
et automutilation (?)



**Évolue à toutes nageoires
 aux environs du bassin
 de la place Pigalle...**

PRISONS DE FRESNES.

9

Je soussigné, Chamere Henri

déclare ne pas avoir subi la peine de 4 mois

de prison

prononcée avec sursis

par seine 11^e chambre, le 28-11-28

pour: recel

et reconnaît qu'elle m'est applicable.



Détention préventive

du 14-10-28 au 28-11-28

peine commencée, le 25-2-32

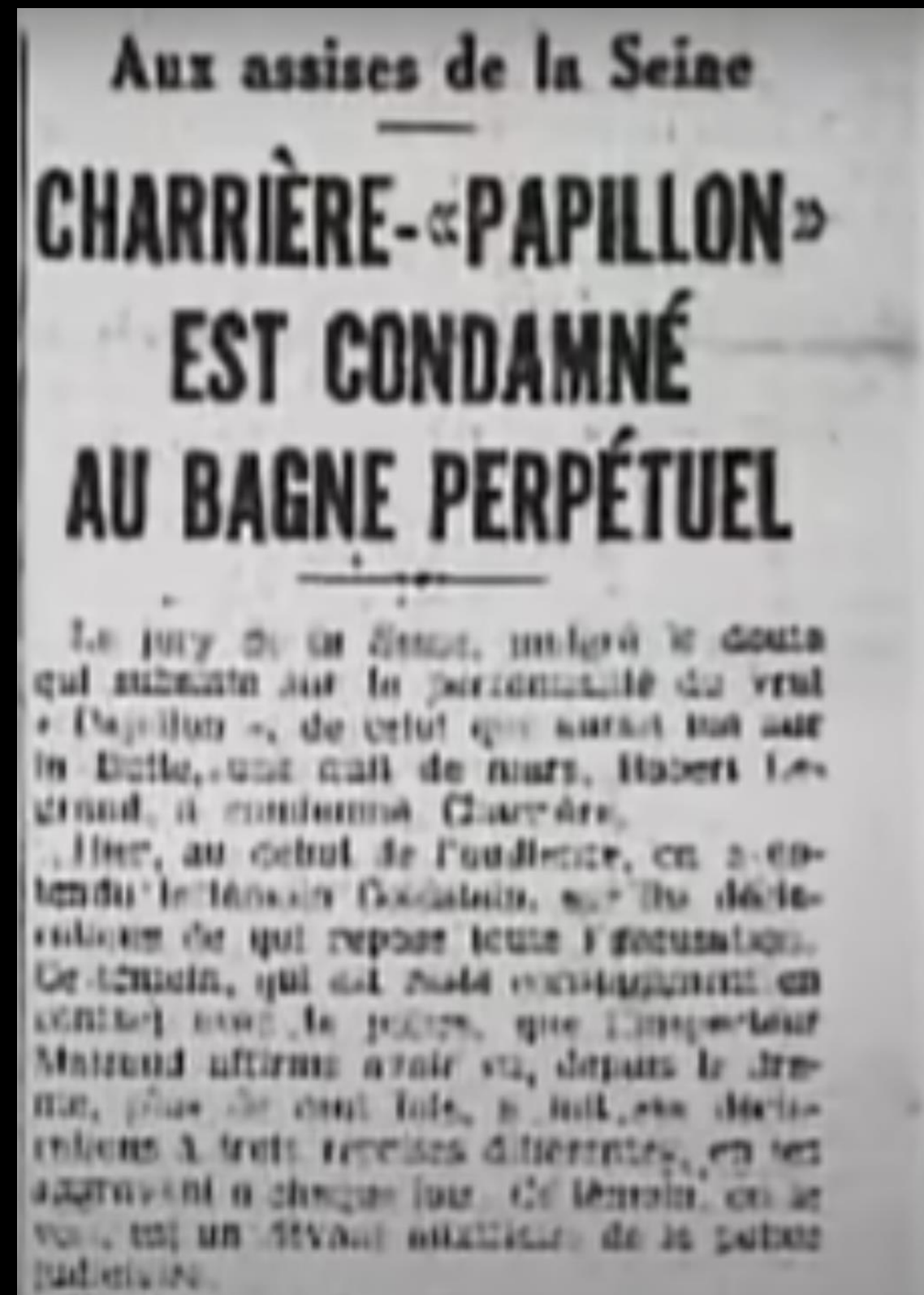
peine subie, le 13-4-32

FRESNES, le 20-4-1932

Javign

Passager

Nuit du 25 au 26 mars 1930 :
meurtre de Roger Legrand
(Roland le Petit)



Octobre 1931

(Pour le dépôt.)

Fils de *Joseph*
et de *Thérèse Marie Cochin*
Profession d' *garçon de café*
Religion :

SIGNALEMENT CONSTATÉ

	AU GREFFE	AU DÉPÔT
Taille :		
un mètre	millim.	millim.
Cheveux :		
Sourcils :		
Front :		
Yeux :		
Nez :		
Bouche :		
Menton :		
Barbe :		
Visage :		
Teint :		
Signes parti- culiers :		



Vu et vérifié par le Procureur
i certifie que le condamné doit subir, outre la peine
mentionnée ci-contre, celle suivante (12) :

EXTRAIT

CIRCULAIRES
des 20 janvier 1829
et 26 août 1831.

des minutes du greffe de la Cour d'assises de la Seine
séant à

Par arrêt en date du *27 octobre* mil neuf cent *huit cent*
Le nommé (3) *Charrière Henri Antoine dit "Papillon"*

âgé de *25* ans (année *1906*), né à *S^t Sébastien de Laguaris le 16-11-1906*
arrondissement d' *Ardeche* département d' (4) *Ardeche*
domicilié à *Paris 14 rue de Tholozé* (5)
arrondissement d' *Laugantière* département d' (4) *Seine*

déclaré coupable (6) *meurtre*



commis à Paris dans la nuit du 24 au 26 mars 1900

a été condamné, en vertu des articles (7) *295-304* du Code pénal,
à la peine de (8) *travaux forcés à perpétuité*

et, de plein droit, après qu'il aura subi sa peine, soumis à l'interdiction de séjour
pendant (9) *année*
(10)

Le pourvoi en cassation. *A été rejeté le 25 février*

(11)

Pour extrait conforme
délivré à la requête de M. le Procureur,
Le Greffier d

(13)



Quintan

VU ET VÉRIFIÉ
La Procureur
Ch

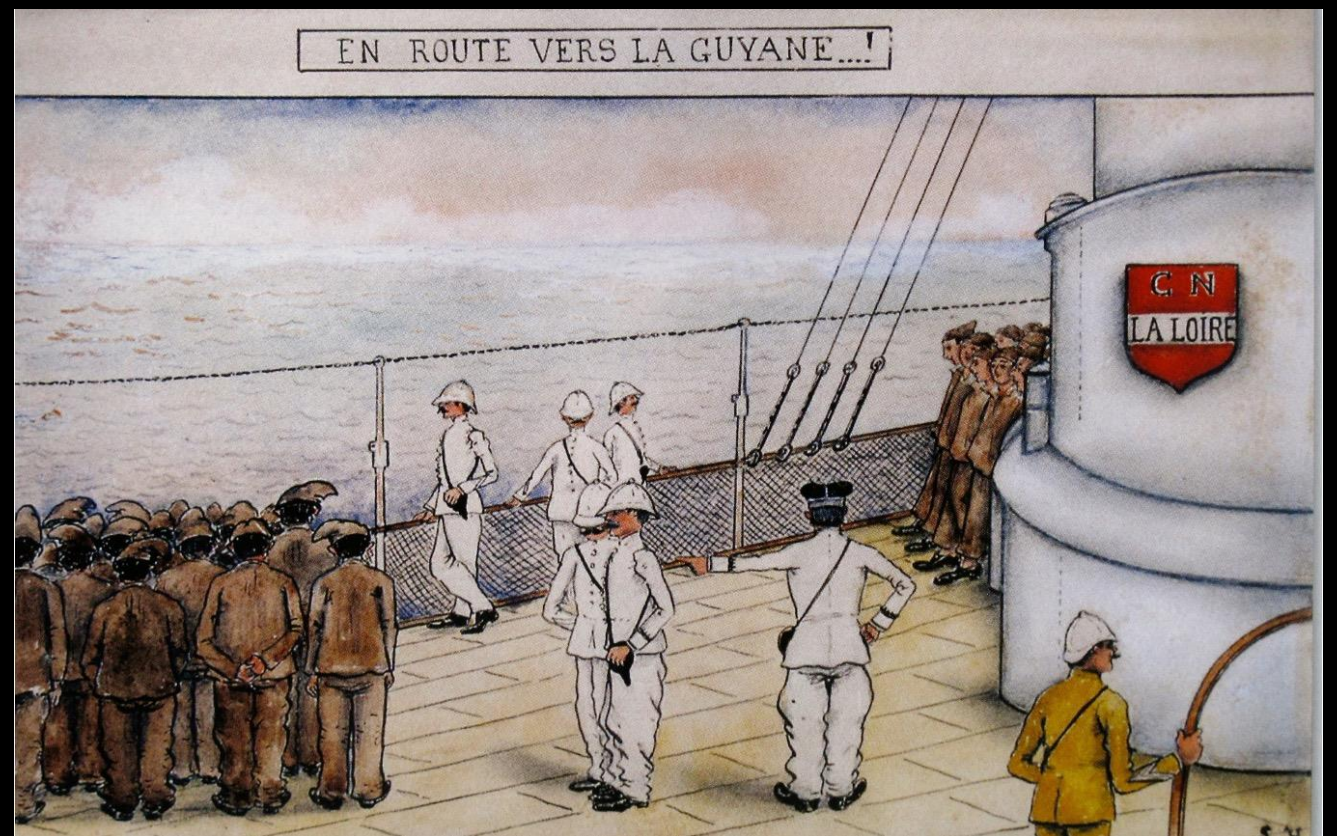
1) Indiquer la situation le plus exactement possible, en mentionnant entre deux crochets
elle a été déclarée par le condamné ou si elle a été constatée par les pièces de la procédure.

S'il n'y a pas eu de pourvoi, à l'expiration du délai de trois jours francs après
celui où l'arrêt a été prononcé (art. 373 du Code d'instruction criminelle);

Convoi du 29 septembre 1933

333 transportés

488 relégués



Matricule 51 367



51367

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

13
—



MINISTÈRE DES COLONIES.

28 p

TRANSPORTATION : GUYANE FRANÇAISE *Pièces matricules du transporté*

N^o M^{le} _____ remises au

Gouverneur de la Guyane, le
8 DEC 1933 *N^o 668*

Charrière, Henri, Antoine, dit "Capillon,"

Provenant *convoi de* 29 SEPT 1933





Infirmier à l'hôpital



Évasion du 5 septembre 1934

GUYANE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

INSTRUCTION
du 8 juillet 1841.
MODÈLE MODIFIÉ.

MINISTÈRE DES COLONIES

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

FEUILLE SIGNALÉTIQUE

du nomme *Chavrière, Henri, Antoine, dit "Papillon"*
évadé le *Cinq à 4^h 30* du mois de *Septembre* 1934
de *L'Hôpital de St Laurent*
où il était détenu sous le numéro *51 367*, 1^{re} catégorie, section

SIGNALEMENT DE L'ÉVADÉ

Fils de *Joseph*
et de *Thérèse - Marie Louis*
né le *16 novembre 1906*
à *St Etienne de Eugène*
département *Ardèche*
marié à *Tourel Gergette*
Nombre d'enfants
Religion
Profession d *le disait garçon de café*

Taille d'un mètre *1,50* millimètres.
Cheveux et sourcils *châtain moyen*
Front *intermédiaire*
Yeux *jaunâtre moyen*
Nez *rectiligne simple, relevé*
Bouche *moyenne*
Menton *normal*
Barbe *châtain moyen*
Visage *ovale*
Teint *ordinaire*

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

Condamné à *Travaux forcés à perpétuité*
par *la Cour d'Assises de la Seine*
le *20 octobre 1931*
pour *Meurtre*

CONDAMNATIONS ANTERIEURES

28 nov 1928 - Saint-Roch - Huis clos - Juvés

SIGNES PARTICULIERS

*Pouce gauche amputé 1^{er} jointure - cicatrice inférieure de 6-12 à
1^{er} an sur la pulpe - trait antérieur - tatouages : 1 papillon ailes
déployées, 1 tête militaire "173", 1 femme en chapeau, celle au cou
de pulpe gauche, 1 tête de tigre, Surnom "Jeanot" le tout intéressant
la police.*

Certifié conforme:

Le Chef du 2^e Bureau,



EXPOSÉ SOMMAIRE DES CIRCONSTANCES DE L'ÉVASION ET AVIS MOTIVE DU COMMANDANT, CHEF DE DÉPOT OU CHEF DE CAMP.

Le 5 Septembre 1934, à 4h30, le surveillant militaire de 3ème classe VOGLIMACCI constatait la disparition du transporté de la 1ère catégorie CHARRIERE Henri No Mle 51.367 employé comme infirmier à l'hôpital pénitentiaire de St-Laurent,

Arrêté en COLOMBIE par la police du pays le 13 Décembre 1934

CHARRIERE a été réintégré au camp central de St-Laurent ^{le 30 Dec 1934} et écroué aux locaux disciplinaires.

J'émet l'avis de le traduire devant le T.M.S. pour évasion.

St-Laurent, le 5 Juin 1935

Le Commandant

Maur Han

matricules	Noms et Prénoms	Lieux d'évasions	Dates des évasions
1.235	Sanchez y Cortado Felix.	16	Pariacabo
1.367	Charrière Henri dit "Papillon"	5	hop. St-Laurent
1.482	Moine Alphonse	16	Pariacabo
1.534	Bojciek Gasim	16	5:
1.955	Liliot Jean	5	hop. St-Laurent

N° de la plainte

GUYANE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

TRIBUNAL MARITIME SPÉCIAL
DE LA GUYANE FRANÇAISE

15



NUMÉRO

de l'ordre d'informer:

N° du { série annuelle: 16
jugement { série générale: 9990

DOSSIER

Charrière Henri Antoine
Transporté de la 1^{re} catégorie, condamné à perpétuité n° 51367 et
Pitiot Jean, Transporté de la 1^{re} catégorie,
condamné à temps n° 51955

inculpé d' *Évasion*

article 7 1^{er}, 2 et 3 du Décret du 18 Septembre 1925

DATES

De l'infraction

De l'arrestation

De l'ordre d'informer

Du rapport et des conclusions du Commissaire-rapporteur

De l'ordre de mise en jugement

Du jugement



5 Septembre 1935 (Saint Laurent)
30 Mai 1935
15 Juin 1935
1^{er} Juillet 1935
8 Juillet 1935
29 Juillet 1935
9 Septembre 1935

Charrière - Deux ans de réclusion cellulaire
Pitiot - Un an de R.C.

DISPOSITIF DU JUGEMENT

DATES

Du pourvoi en cassation

De l'arrêt de la Cour de Cassation

De l'exécution du jugement

Témoins entendus { à l'instruction
 { à l'audience

Montant des frais

Transmis à

Reçu à

, le

, le

inventaire

13 Septembre 1935

26.7.55

EXPOSÉ SOMMAIRE DES CIRCONSTANCES DE L'ÉVASION ET AVIS MOTIVÉ DU COMMANDANT, CHEF DE DÉPOT OU CHEF DE CAMP.

Le 5 Septembre 1934, à 4h30, le surveillant militaire de 3^{ème} classe VOGLIMACCI constatait la disparition du transporté de la 1^{ère} catégorie CHARRIERE Henri No Mle 51.367 employé comme infirmier à l'hôpital pénitentiaire de StLaurent,

Arrêté en COLOMBIE par la police du pays le 13 Décembre 1934

CHARRIERE a été réintégré au camp central de StLaurent ^{Le 30 Mai 1935} et écroué aux locaux disciplinaires.

J'émetts l'avis de le traduire devant le T.M.S. pour évasion.

StLaurent, le 5 Juin 1935

Le Commandant

Maury

PROPOSITION MOTIVÉE DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Tribunal Maritime Spécial.



6/6/35

Le Directeur,
[Signature]

DÉCISION DU GOUVERNEUR

G. M. L.

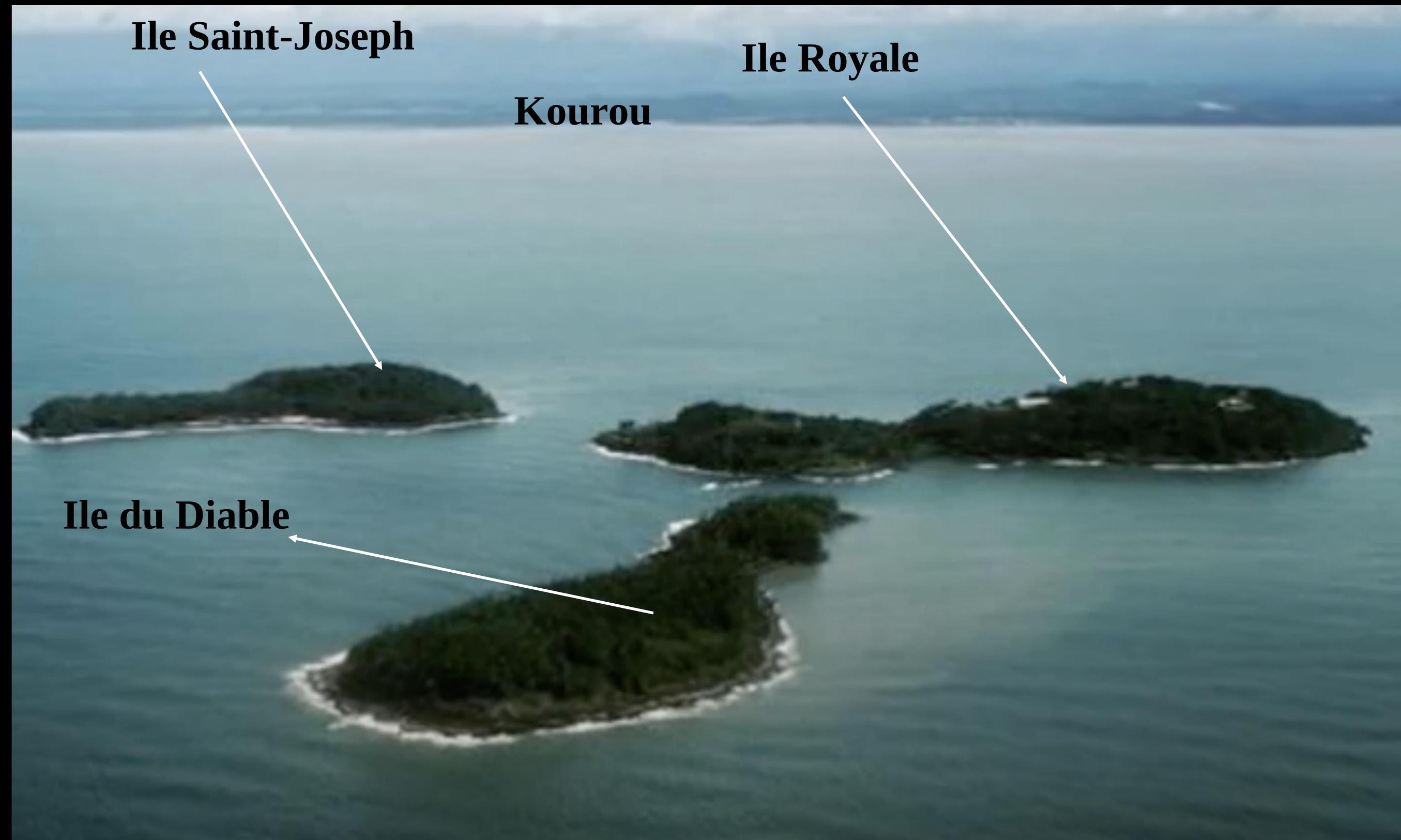
[Signature]

Ile Saint-Joseph

Ile Royale

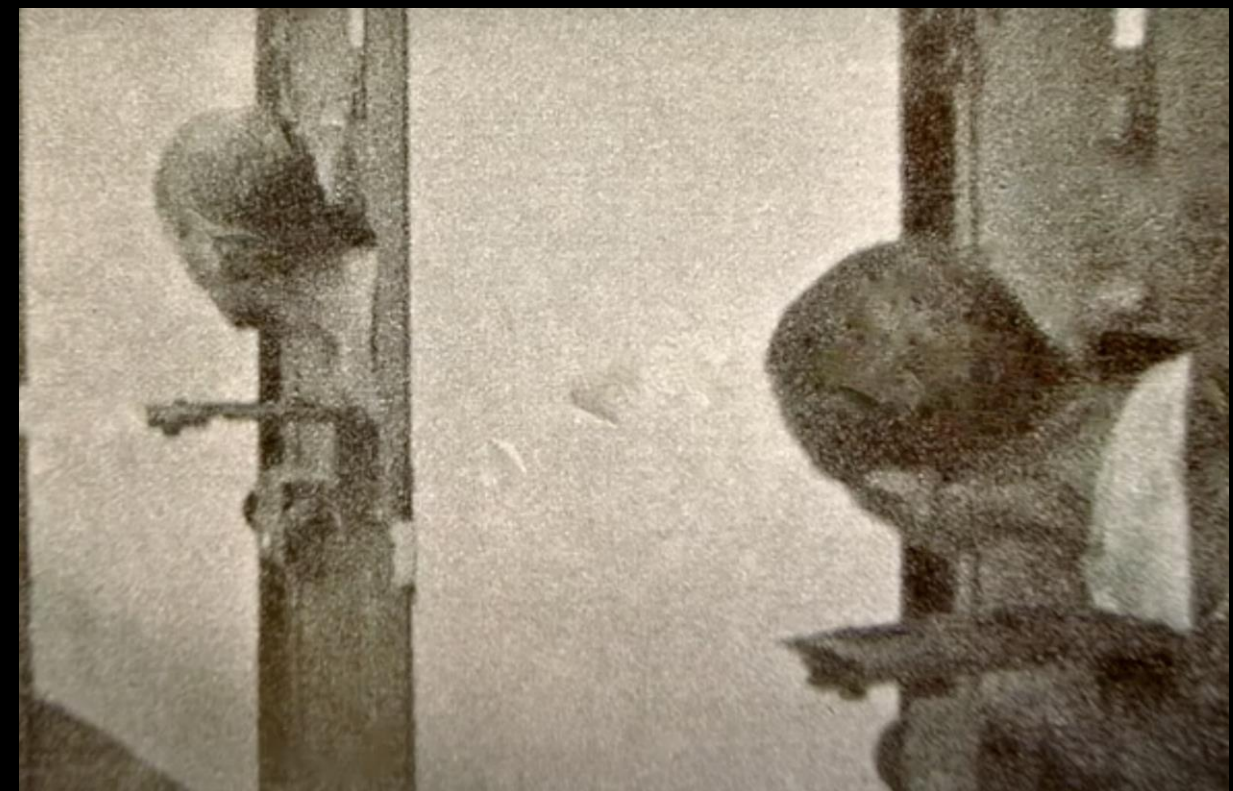
Kourou

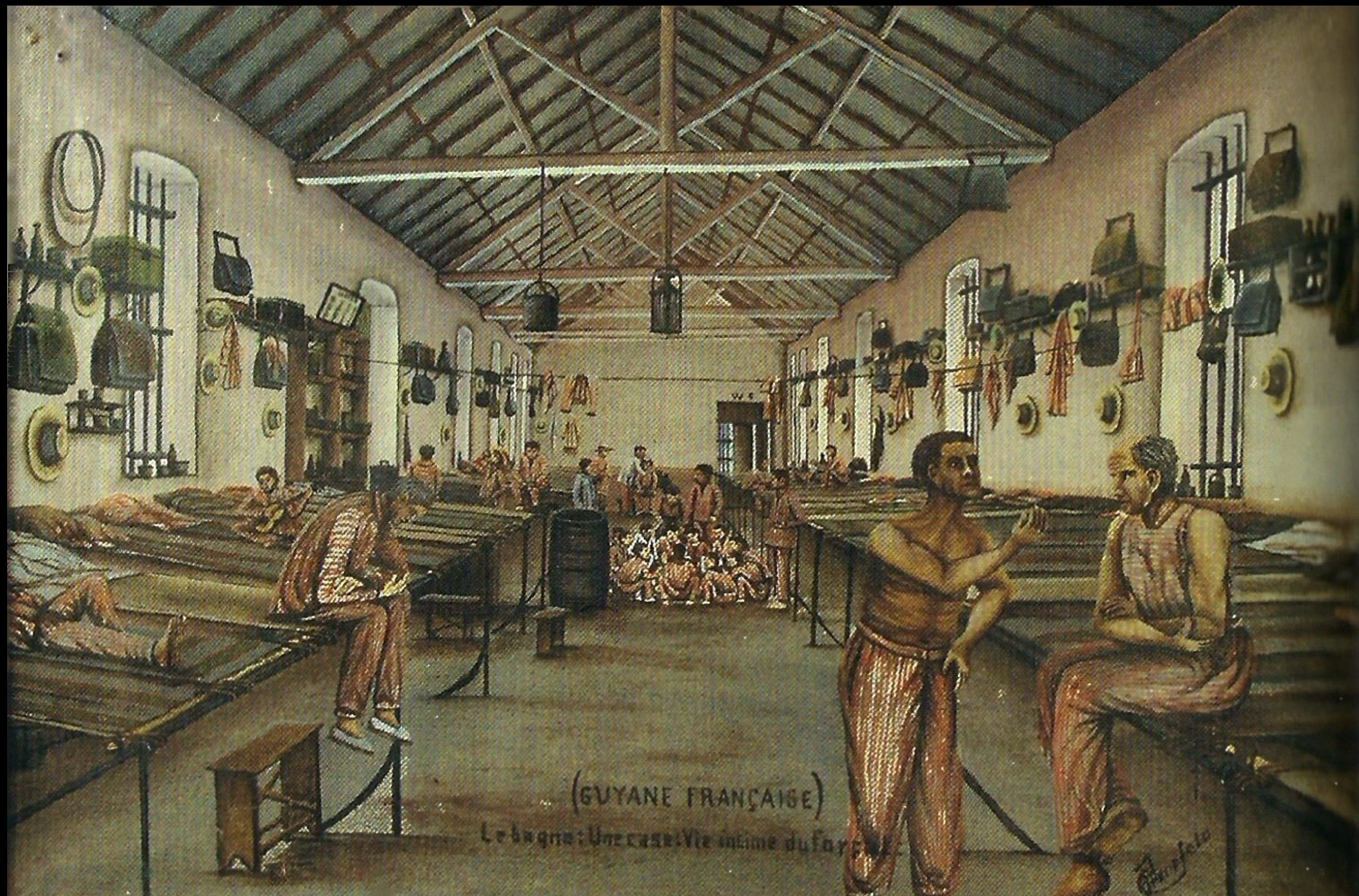
Ile du Diable





Deux ans de réclusion

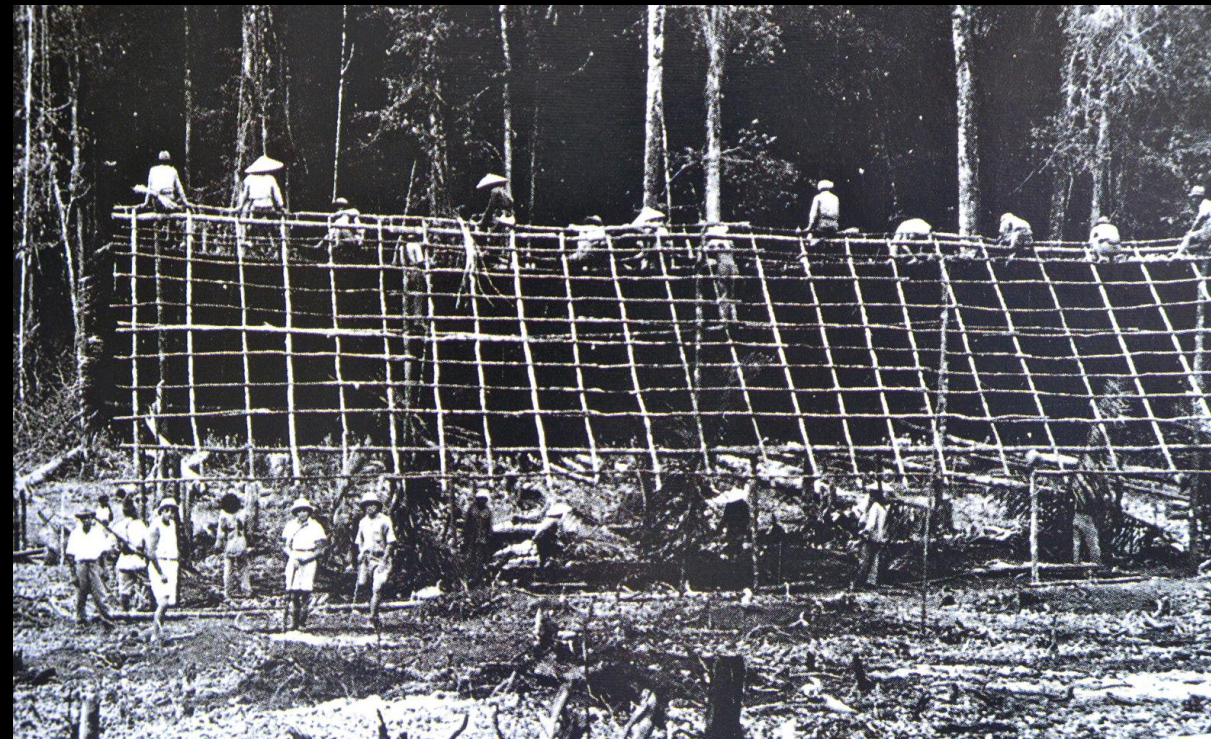




(GUYANE FRANÇAISE)
Le bagne: Une case. Vie intime du forçat.

Ultime évasion. 19 mars 1944

Camp des Cascades près de Cayenne



Installation au Venezuela



00781

Modelo A-16

ESTADOS UNIDOS DE VENEZUELA
MINISTERIO DE RELACIONES INTERIORES
SERVICIO NACIONAL DE IDENTIFICACION
CERTIFICADO DE ANTECEDENTES

Apellidos Chavierre Sherry
Nombres Henry
Cédula de Identidad Número 51506 Edad 43 años
Nacionalidad Francesa Hijo de José Chavierre
y de Luisa Sherry Lugar de Nacimiento Etienne de
Lugares Francia Profesión Electricista Estado civil Soltero
Domiciliado en Maracaibo - Calle Italia
Dirección Calle Venezuela No. 130



VALIDO POR SEIS MESES

La persona cuya filiación, fotografía e impresión dígito-pulgar, figuran en este documento, válido sin ninguna enmendatura, posee en el Archivo Central del Servicio de Identificación de los Estados Unidos de Venezuela, los antecedentes que se anotan extractados al reverso de este Certificado de antecedentes.

Extiende este Certificado de Antecedentes, la Oficina Central
de Identificación de Maracaibo

Maracaibo 18, de marzo de 19 50



Director de Identificación





1965

La Hienne écrite

8^e cahier.

La Révolte des Iles -
Houppin et L'aqueau
Différentes Histoires
de plus fameux.
Masterino, Barataud -
Lagier - le conte de Renac -
Beynac - La grange -

9^e cahier.

Le Diable -
Le Banc de Dreffus -
Le mouchard qui a
dénoncé Edith Rouel
aux allemands.
Caval du Diable

10^e cahier

Le chinois bagnard en prison
L'homme qui fait cuire ses victimes
dans une charbonnière -
La Brosse en caval -
Les chercheurs d'or -
La tribu des Taramacos -
in deux mois aux longues
oreilles

11^e

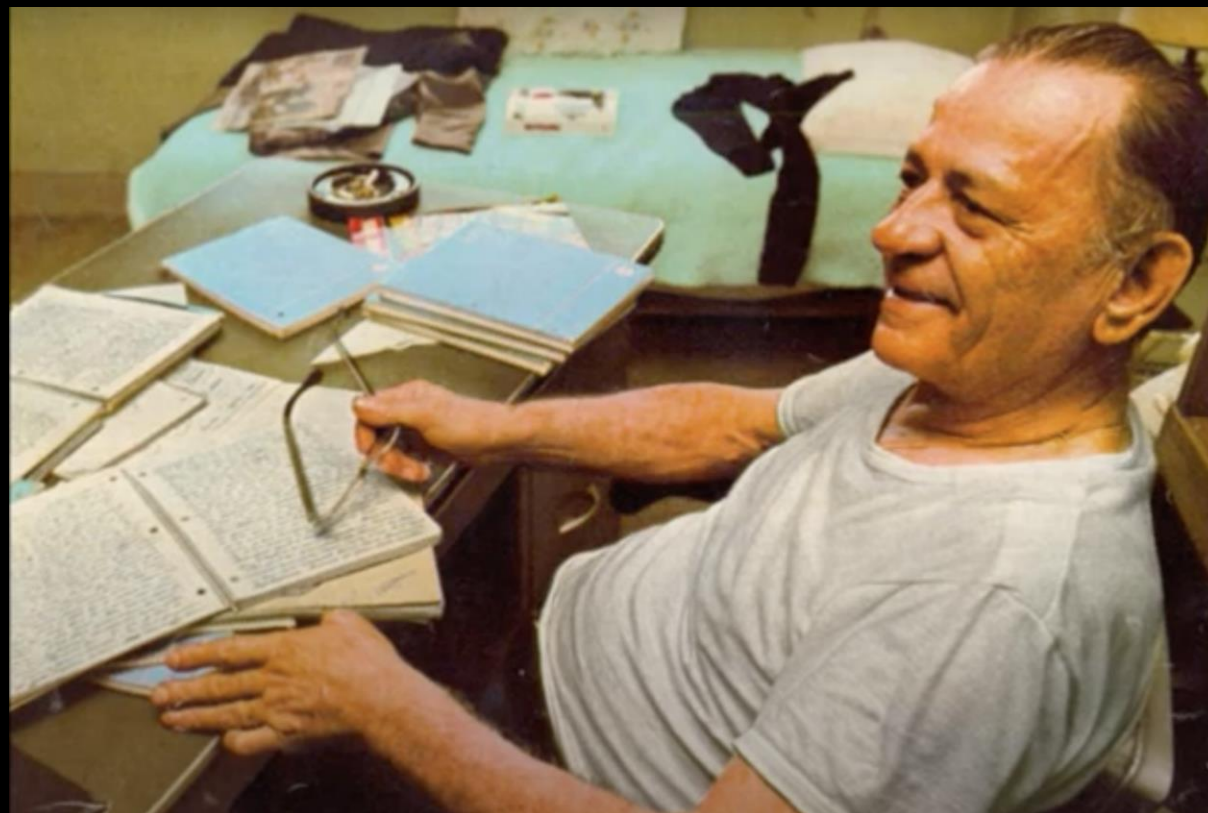
Guyane Anglaise
Georgetown - le discours de
De Gaulle à Londres par
la B.D.C.
La guerre que et faite par
des bagnards.
Les survivants (surviver).

12^e cahier.

Messieurs faite vos jeux
Mon restaurant -
Chasseur de Papillon -
L'Américain et le
Papillon ^{ermagrodite} ~~afrochite~~
Les rapts ^{ermagrodite} ~~afrochite~~

13^e cahier.

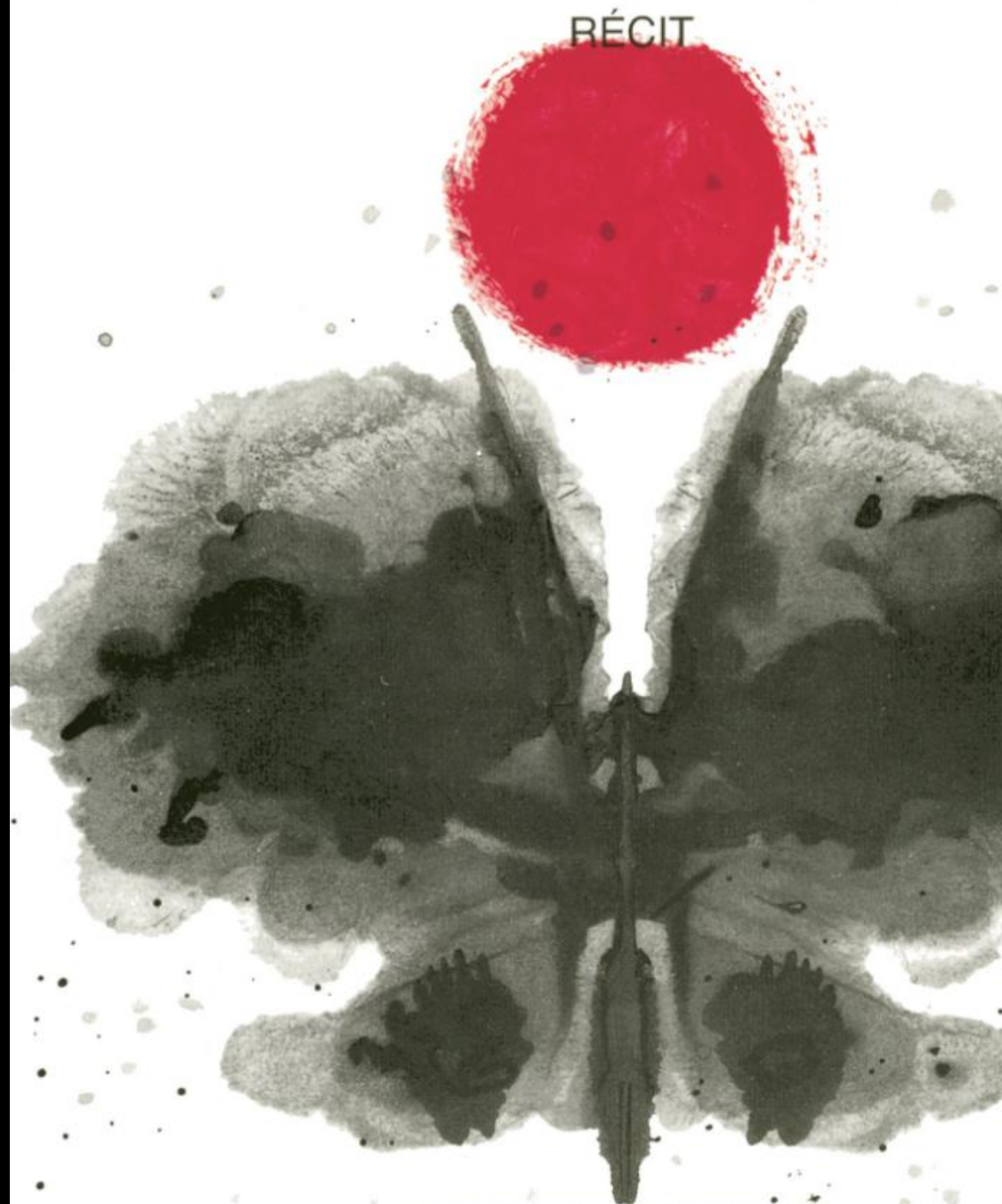
Le Venezuela -
Le bagné vénézuélien
L'El Dorado -
L'or - les brillants
les mines les volcans
les joueurs les putes





HENRI CHARRIÈRE
PAPILLON

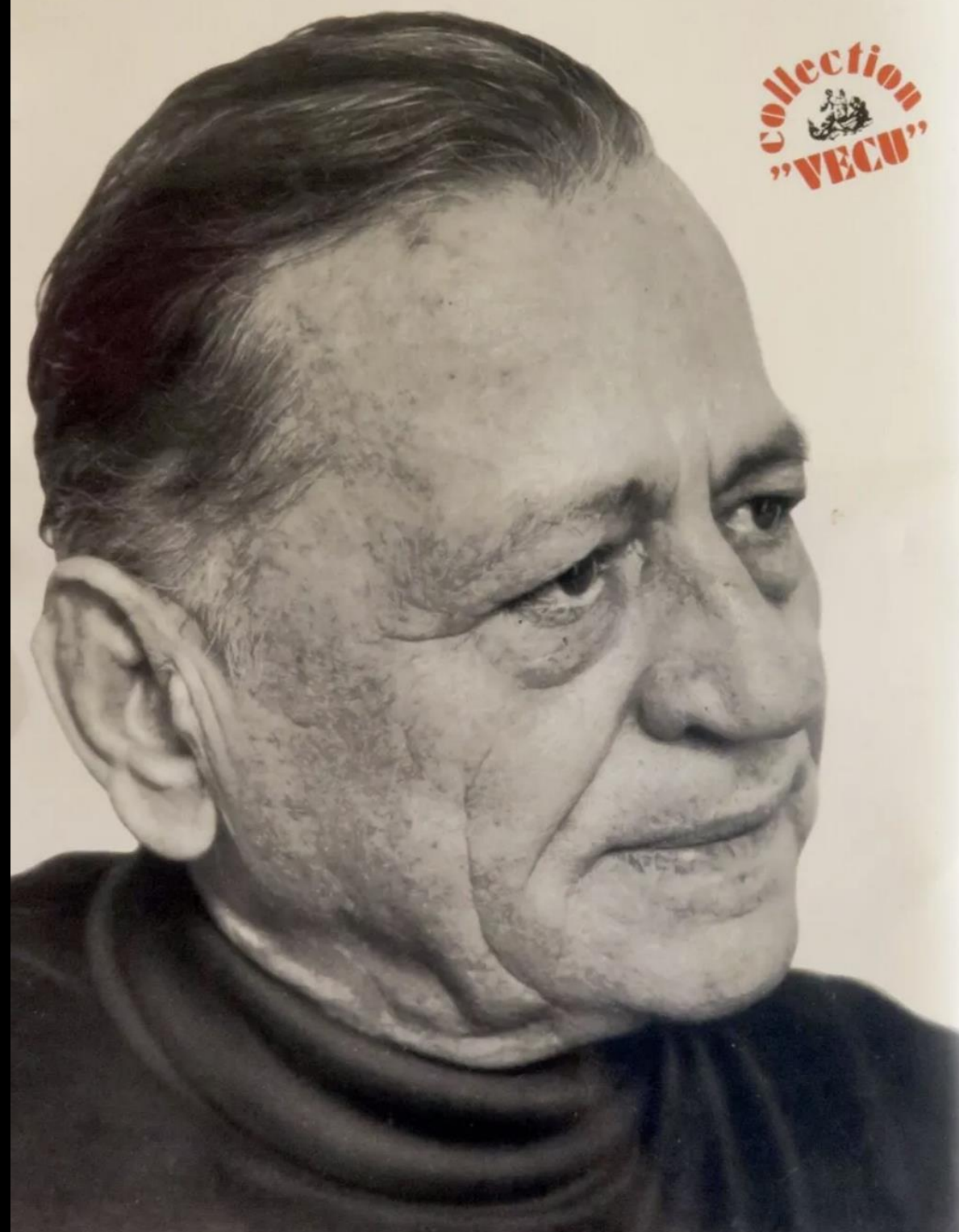
RÉCIT

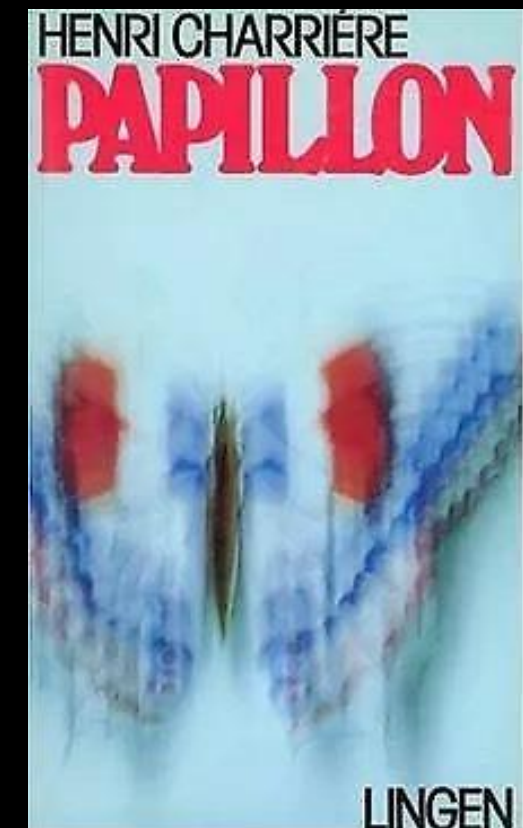
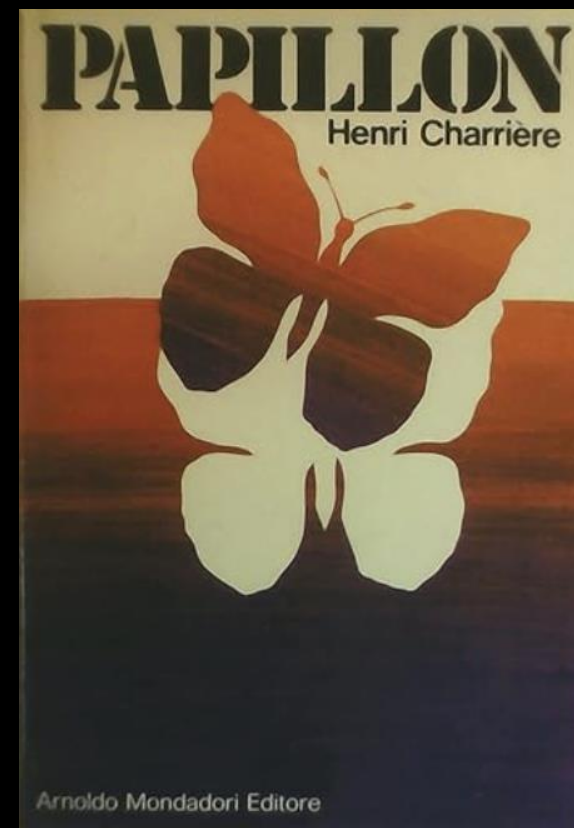
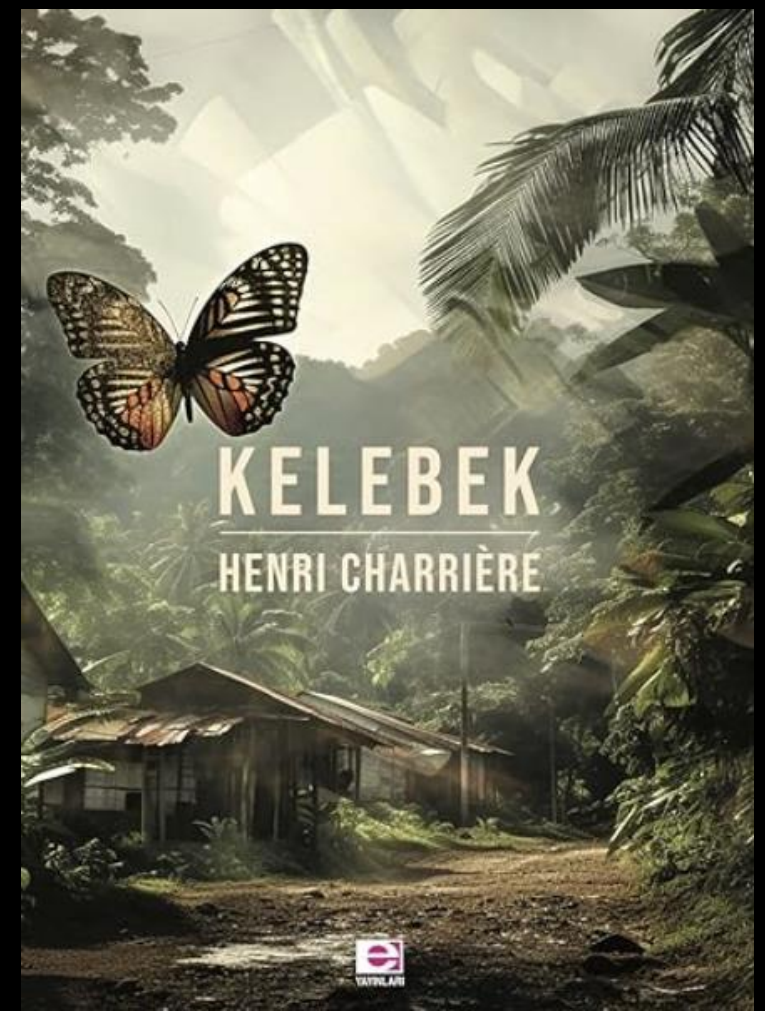
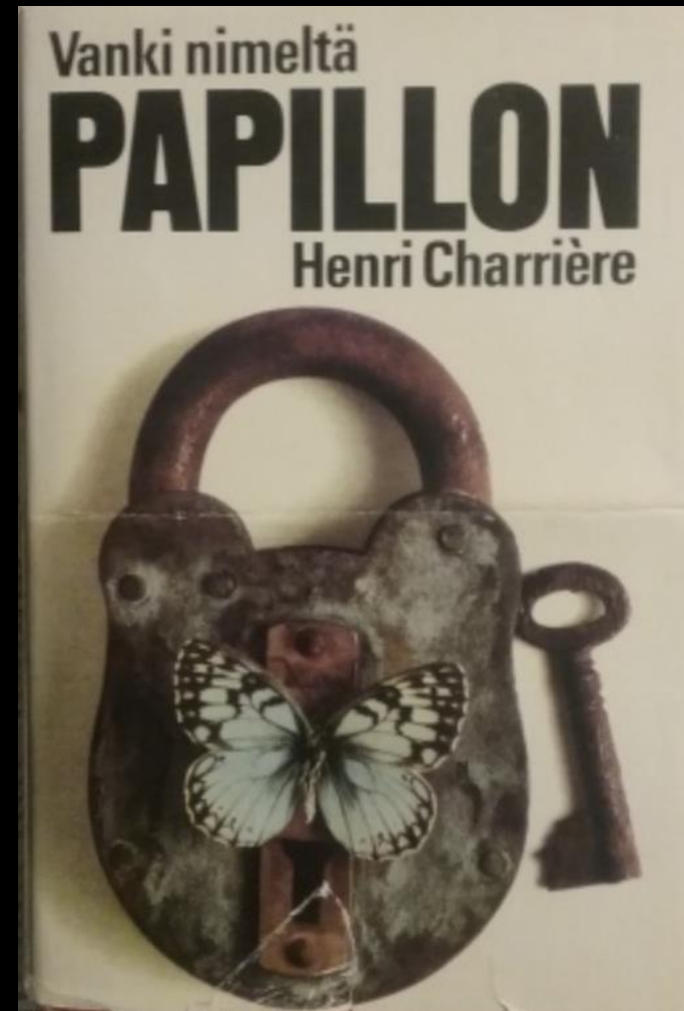
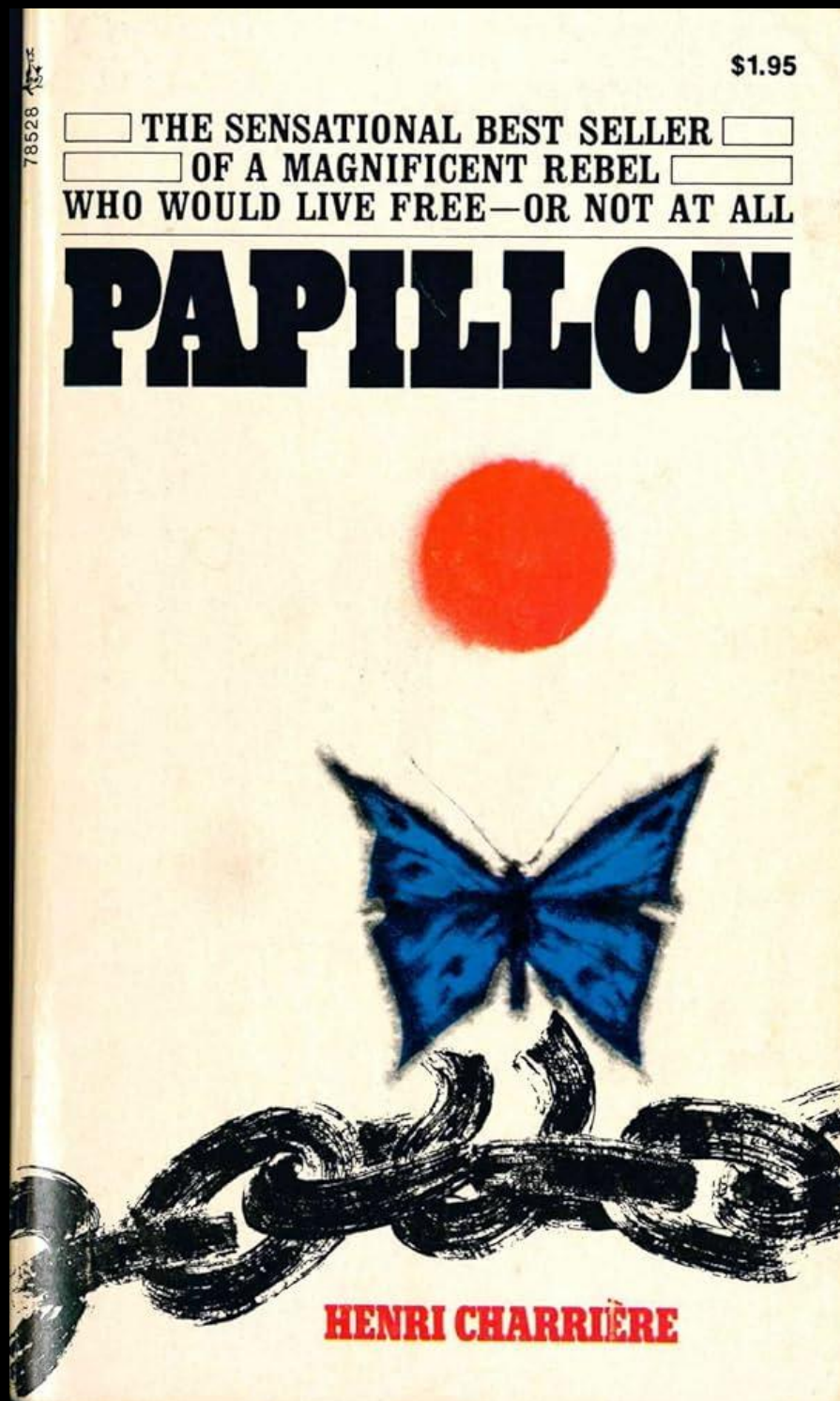


ROBERT LAFFONT

Dans le milieu, on l'appelait Papillon : jamais là où on le croyait, arrivant quand on ne l'attendait plus, « allant de fleur en fleur ». C'étaient les années 30. Et en 1930, justement, il « tombe » : il est arrêté pour un meurtre qu'il n'a pas commis, car Henri Charrière n'est ni barbeau ni tueur. Commence alors la plus fantastique des aventures. Condamné au bagne à vie à Cayenne, grâce à de faux témoignages, il refuse cette peine aussi injuste que démesurée : la grande cavale a pris le départ.

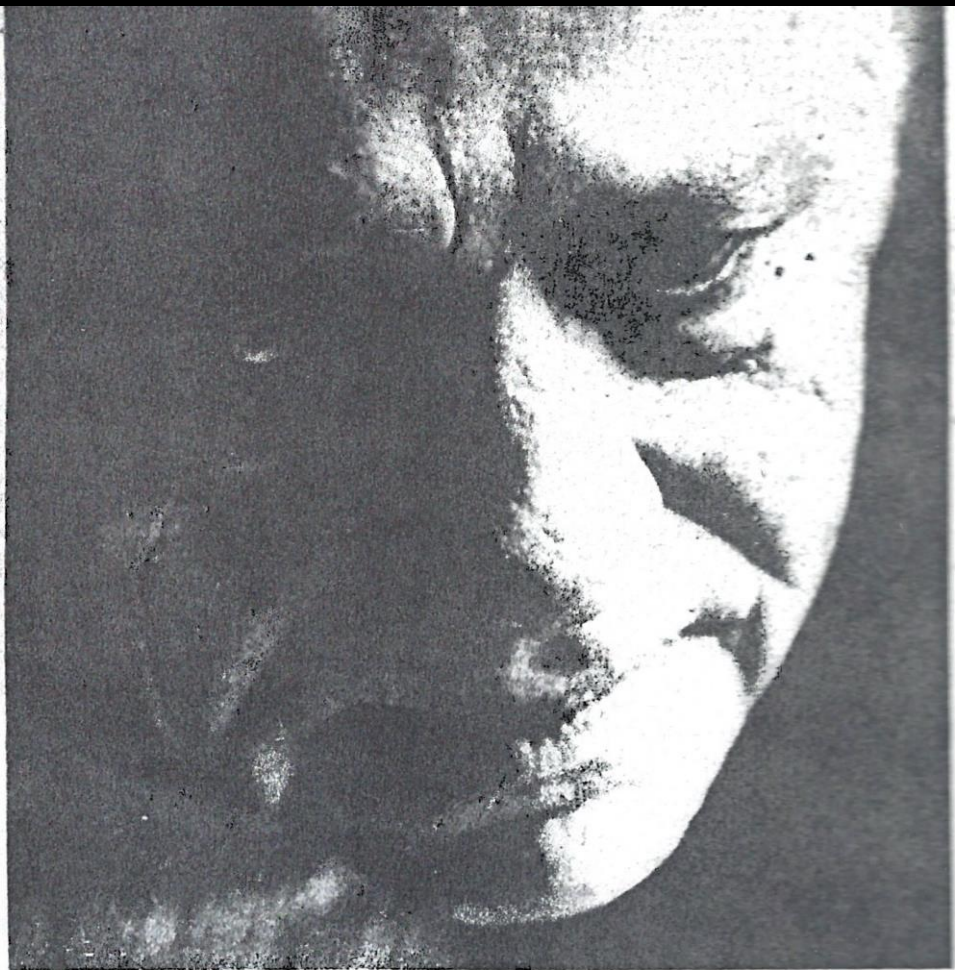
collection
"VECU"





Vingt millions d'exemplaires

Une trentaine de traductions



C'est au bain que
PAPILLON
a appris
à respecter l'homme

Une interview par Guy Le Clec'h

Une critique enthousiaste et
unanime

les succès de la semaine				
TITRES	AUTEURS	EDITEURS	Classement précédent	Nbre de semaines de présence
1 Papillon	Henri Charrière	Laffont	1	8
2 Un peu de soleil dans l'eau froide	Françoise Sagan	Flammarion	2	9
3 La Vipère	Guy des Cars	Flammarion	8	2
4 Printemps au parking	Christiane Rochefort	Grasset	3	8
5 Histoire de la flibuste	Georges Blond	Stock	4	6
6 Airport	Arthur Hailey	Albin-Michel	5	5
7 Un adolescent d'autrefois	François Mauriac	Flammarion	7	19
8 Le Temps des léopards	Yves Courrière	Fayard	-	4
9 Dieu existe, je l'ai rencontré	André Frossard	Fayard	6	20
10 Les Pas	Jerzy Kosinski	Flammarion	10	2

Liste établie d'après les renseignements donnés par les libraires suivants : AIX-EN-PROVENCE : Lib. Goulard. — ANGERS : Lib. Peller. — BORDEAUX : Lib. Léger. — CAEN : Lib. Sebire. — CLERMONT-FERRAND : Lib. Combes. — DIJON : Lib. Bazin. — LILLE : Le Furet du Nord. — LYON : Lib. Flammarion. — MARSEILLE : Lib. Laffitte ; Lib. Maupetit. — MONTPELLIER : Lib. Sauramps. — NANCY : Lib. Schmitzberger. — NANTES : Lib. Bellanger. — NICE : Lib. Rudin. — PARIS : Brentano's ; Lib. du Carrefour ; Chaîne Drugwest ; Drugstore Opéra ; Drugstore Saint-Germain ; Lib. Flammarion ; Lib. de Paris ; Lib. Vernier. — PERPIGNAN : Lib. Jans. — POITIERS : Lib. Begnard. — RENNES : Nouritures terrestres. — STRASBOURG : Lib. Kléber ; Lib. de la Mesange. — TOULON : Lib. Bonnaud. — TOULOUSE : Lib. Castela. — TOURS : Lib. Terre des Hommes. — BRETAGNE : Les Libraires de la Cité. — BRUXELLES : Lib. Libris.



HENRI CHARRIERE



PAPILLON

■ Il n'y a pas de grand succès immérité. L'immense succès de Papillon correspond exactement à la valeur du livre. Ce nouveau confrère est un maître !
(Le Figaro Littéraire) FRANÇOIS MAURIAC

- Étonnant d'humour, de souffrance, d'horreur et d'indestructible volonté de vivre. (France - Soir) PAULE NEUVEGLISE
- Vous êtes croché par la peau du dos, entraîné au triple galop jusqu'à la 511^e page. (Le Nouvel Observateur) JACQUES-LAURENT BOST
- Un livre qu'on referme saoul d'aventures, mais aussi pénétré d'humanité. (L'Express) ANDRÉ BERCOFF
- Un palpitant roman d'aventures vraies. (Marie - Claire)
- Vrai, chaleureux, coloré, irrésistible. (Élie) JACQUELINE BARDE
- Sensationnel. Si l'on me demandait de choisir entre Charrière et Saint-Ex., c'est Charrière que je répondrais. (Les Lettres Françaises) J. GOUGEARD
- Juteux, remuant. On y respire un air curieusement tonique et fort. (Nouvelles Littéraires) FRANÇOIS NOURISSIER

300.000 EXEMPLAIRES VENDUS EN 3 MOIS

ROBERT LAFFONT

Le Figaro - 31 août 1969

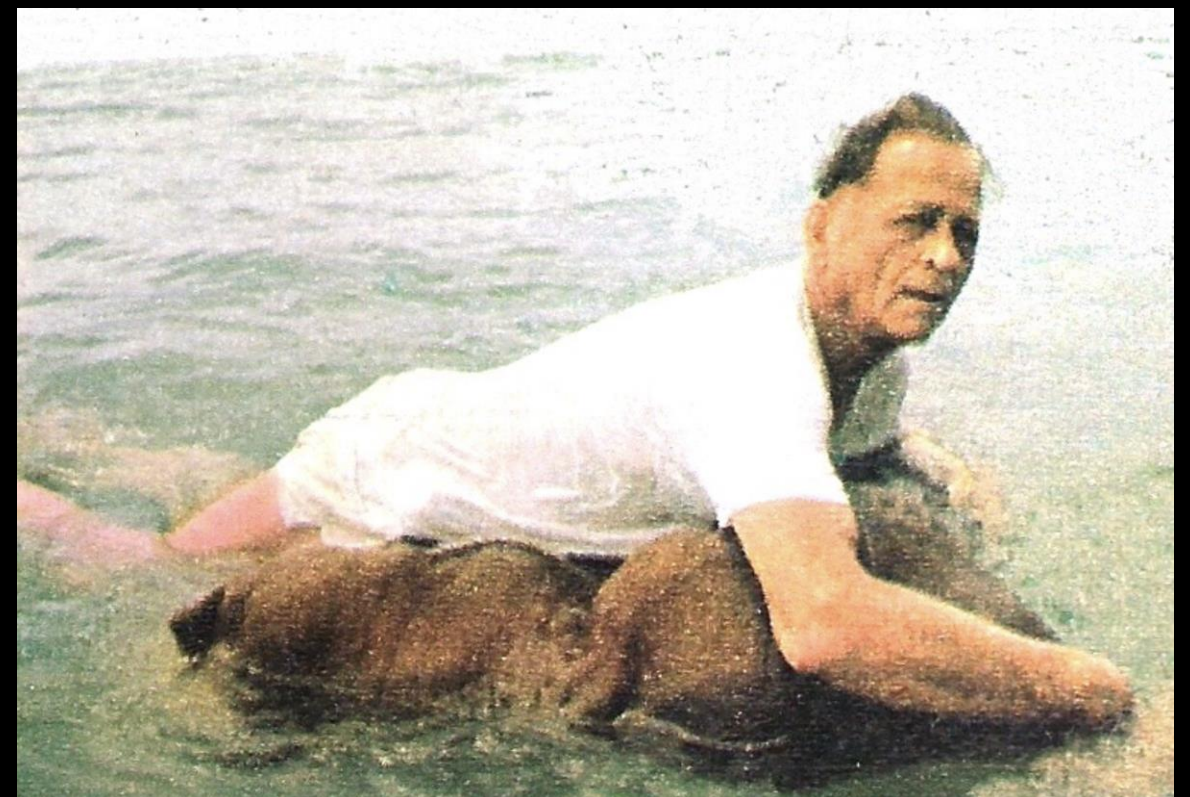
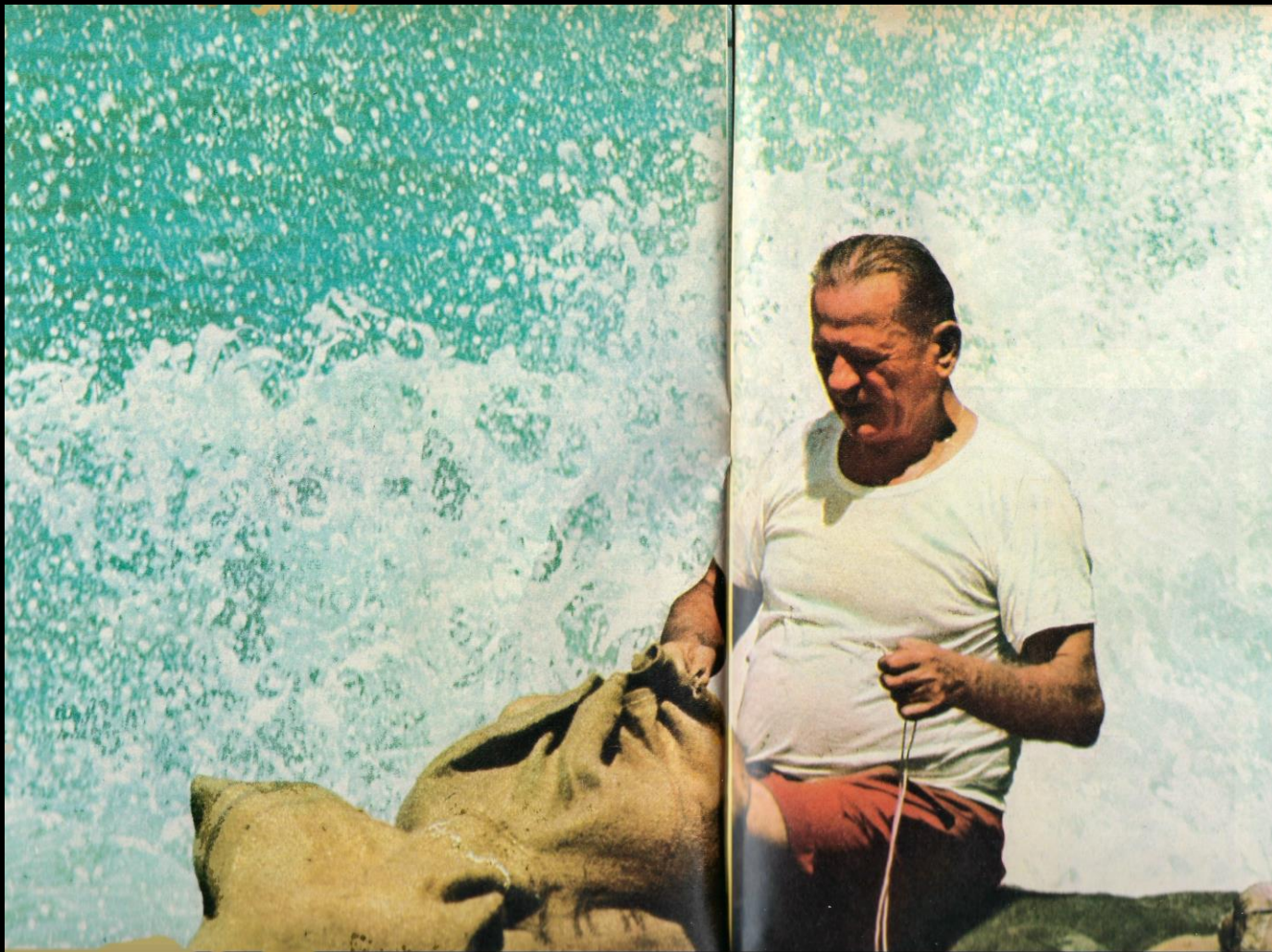
Grand reportage de Paris-Match (2 août 1969)

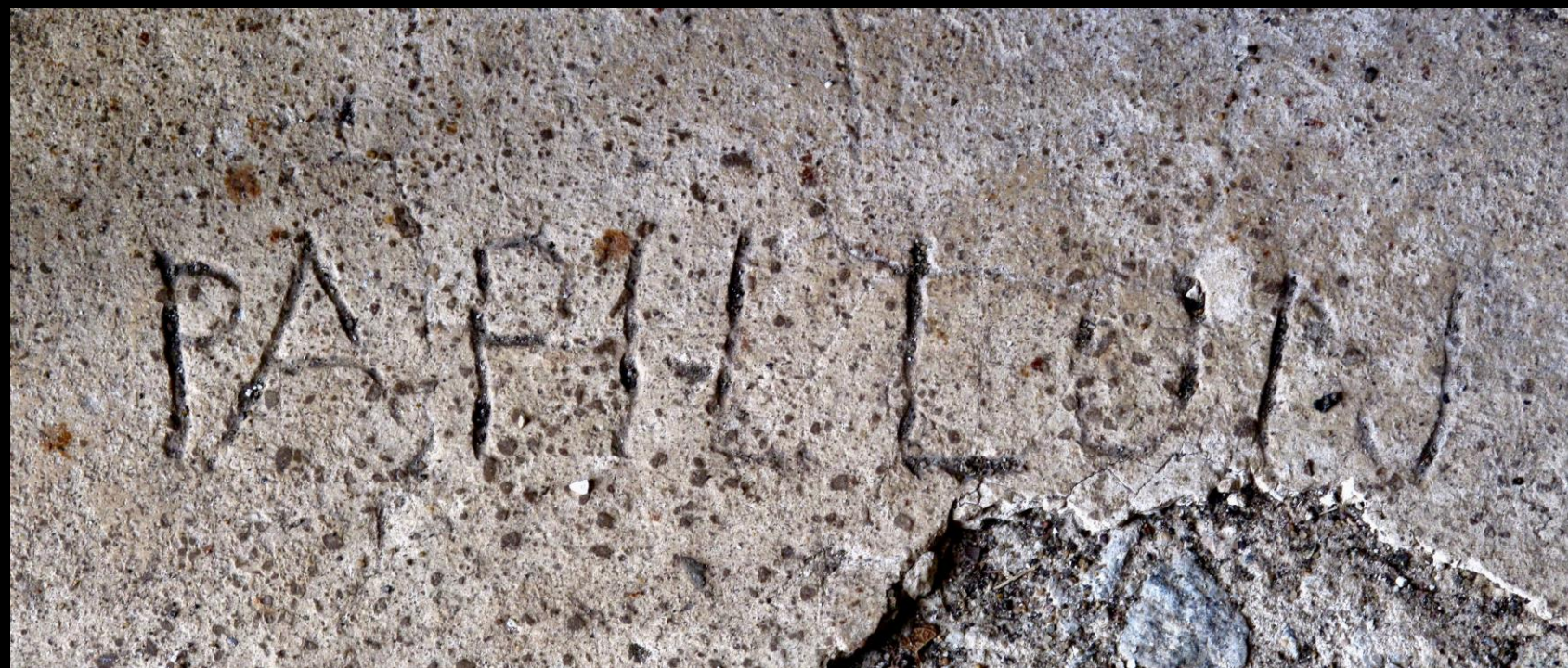






Mise en scène...





Même les enfants...

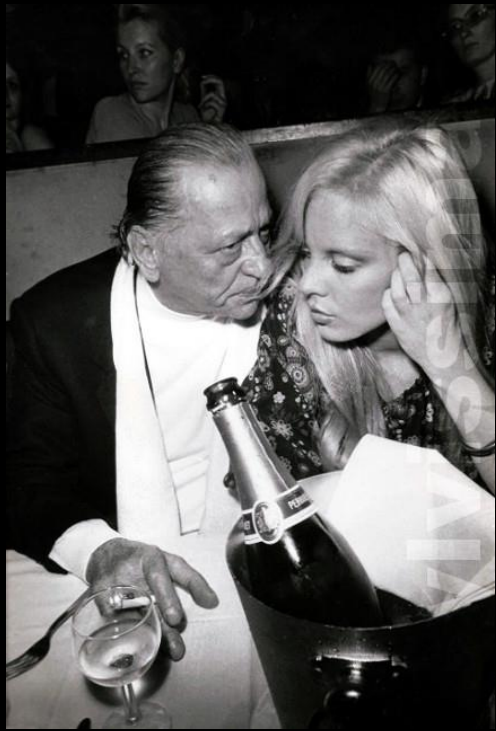
HENRI CHARRIERE

PAPILLON

RACONTE AUX ENFANTS
LES MERVEILLEUSES HISTOIRES
DE SES AMIS INDIENS



Une attraction mondaine...



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES - BUREAU E3
13, PLACE VENDÔME, PARIS (1^{er}) - OPÉRA 47-83 SUPPLÉMENT 07-08 DE 8 H À 12 H ET DE 14 H À 18 H

LE GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE

PARIS, LE 17 OCT. 1970

A

Monsieur CHARRIERE Henri

AVIS D'UNE GRACE ACCORDÉE
(Bénéficiaire)

5.

N° 2098 3 70 - CHARRIERE Henri dit "Papillon"
condamné le 27 octobre 1931 par la Cour d'assises de la Seine aux travaux
forcés à perpétuité pour meurtre

Remise des deux peines d'interdiction de séjour résultant de l'application
de l'article 763 du Code de procédure pénale et article 45 alinéa 2 du
Code pénal.

par décret du Président de la République en date du 17 OCTOBRE 1970
Date et lieu de naissance: 16 novembre 1906 à St-Etienne de LUGDARES(Ardèche)
Arrondissement: PRIVAS (07)

Je vous informe que vous avez bénéficié de la mesure gracieuse indiquée ci-dessus.

NOTA : Au cas où la grâce est accordée sous condition de versement d'une somme, l'intéressé doit
en effectuer le paiement entre les mains de l'agent du Trésor chargé du recouvrement des frais de
justice, le Parquet de la juridiction qui a prononcé la condamnation pourra donner toutes précisions
utiles à ce sujet. Il ne sera pas envoyé d'autre avertissement. En cas de défaut de paiement dans
le délai imparti, la grâce sera rapportée.

Par délégué.
Le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces.

Alme

GERARD DE VILLIERS

PAPILLON ÉPINGLÉ

LA VÉRITÉ
SUR LE BAGNE
ET
SUR LE VÉNÉZUÉLA

PRESSES DE LA CITÉ

les quatre vérités de PAPILLON

georges
ménager



1970

CLAUDIA CARDINALE
STANLEY BAKER
HENRI CHARRIERE
dans un film de
JEAN HERMAN

POPSY POP



STANLEY BAKER
CLAUDIA CARDINALE

Regia Aldo Lado

FUORI IL MALLOPPO

DVD



1971

Jean Herman
/ Vautrin



PARIS
MATCH

PAPILLON
RICHE ET HEUREUX

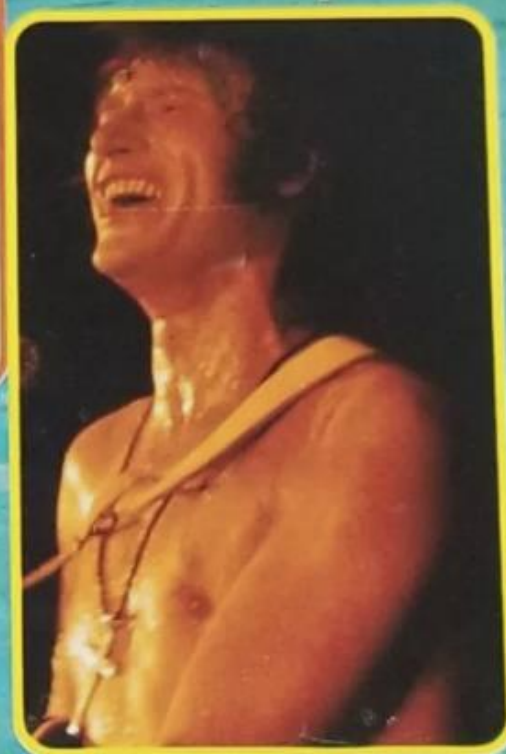
tout sur
son prochain
livre



**VACANCES
AUX SEYCHELLES**

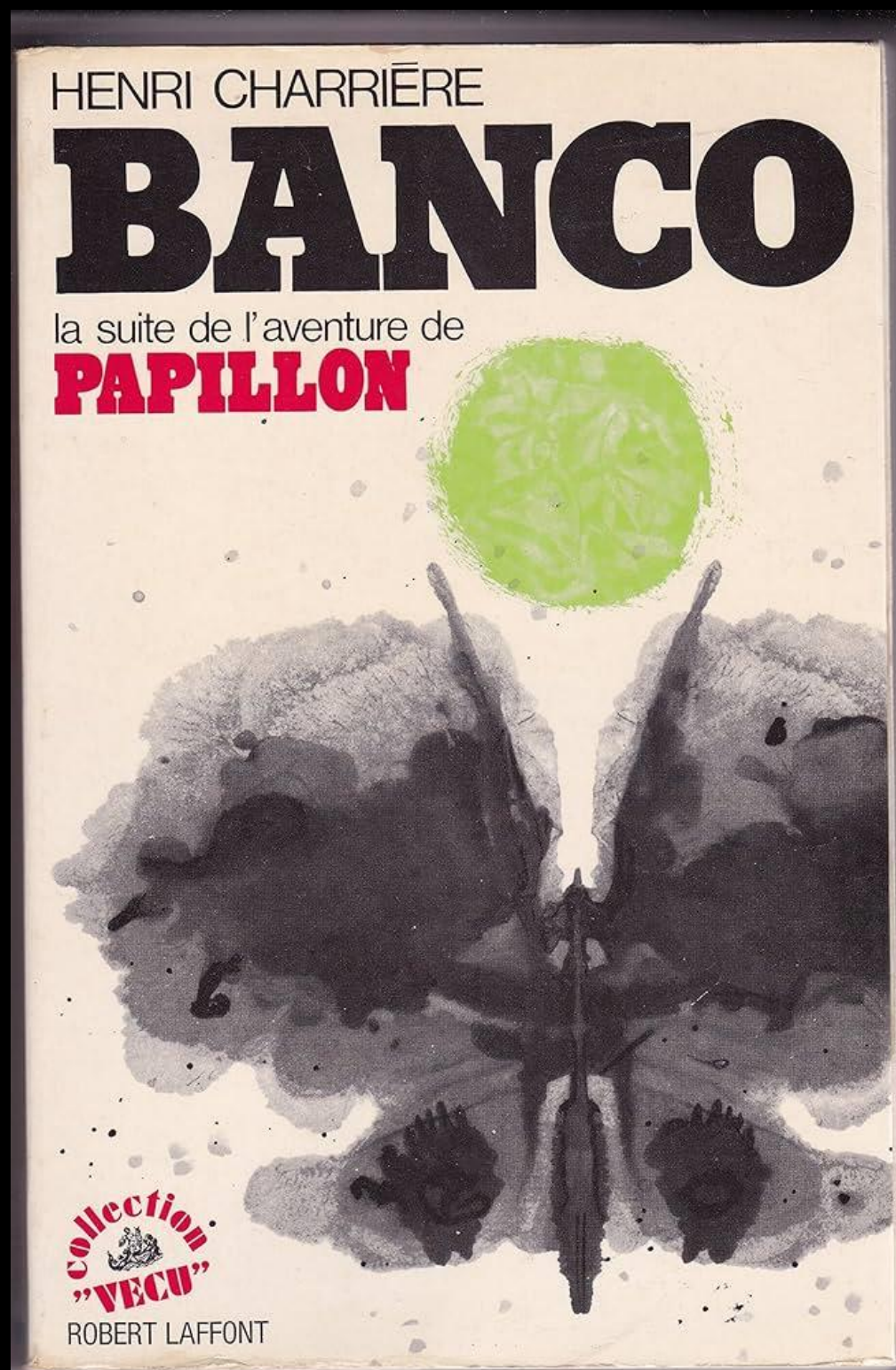
notre
reportage qui
fait rêver

JOHNNY
et son cirque

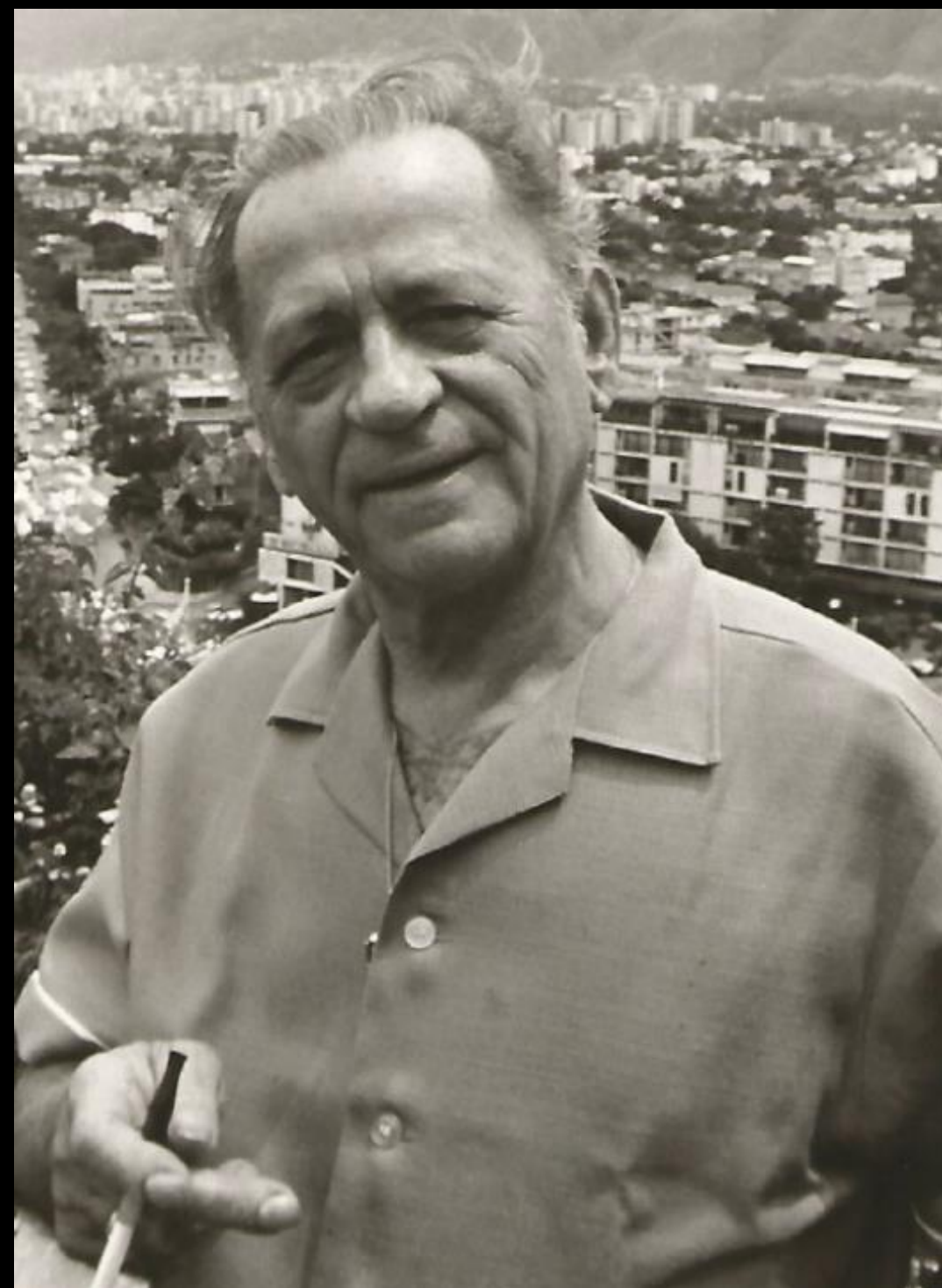


1209/8 JUILLET 1972/3F

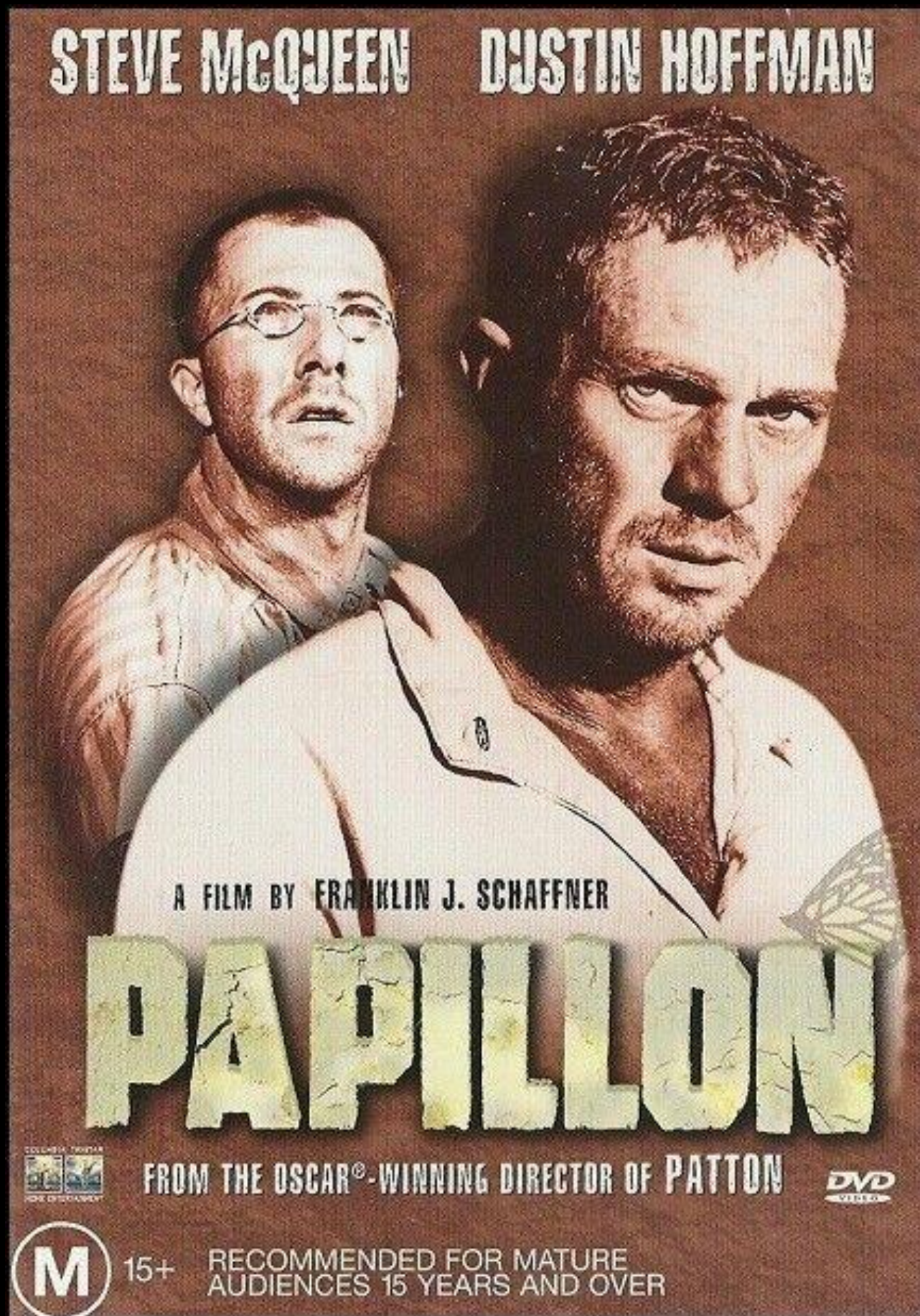
Juillet 1972



1972

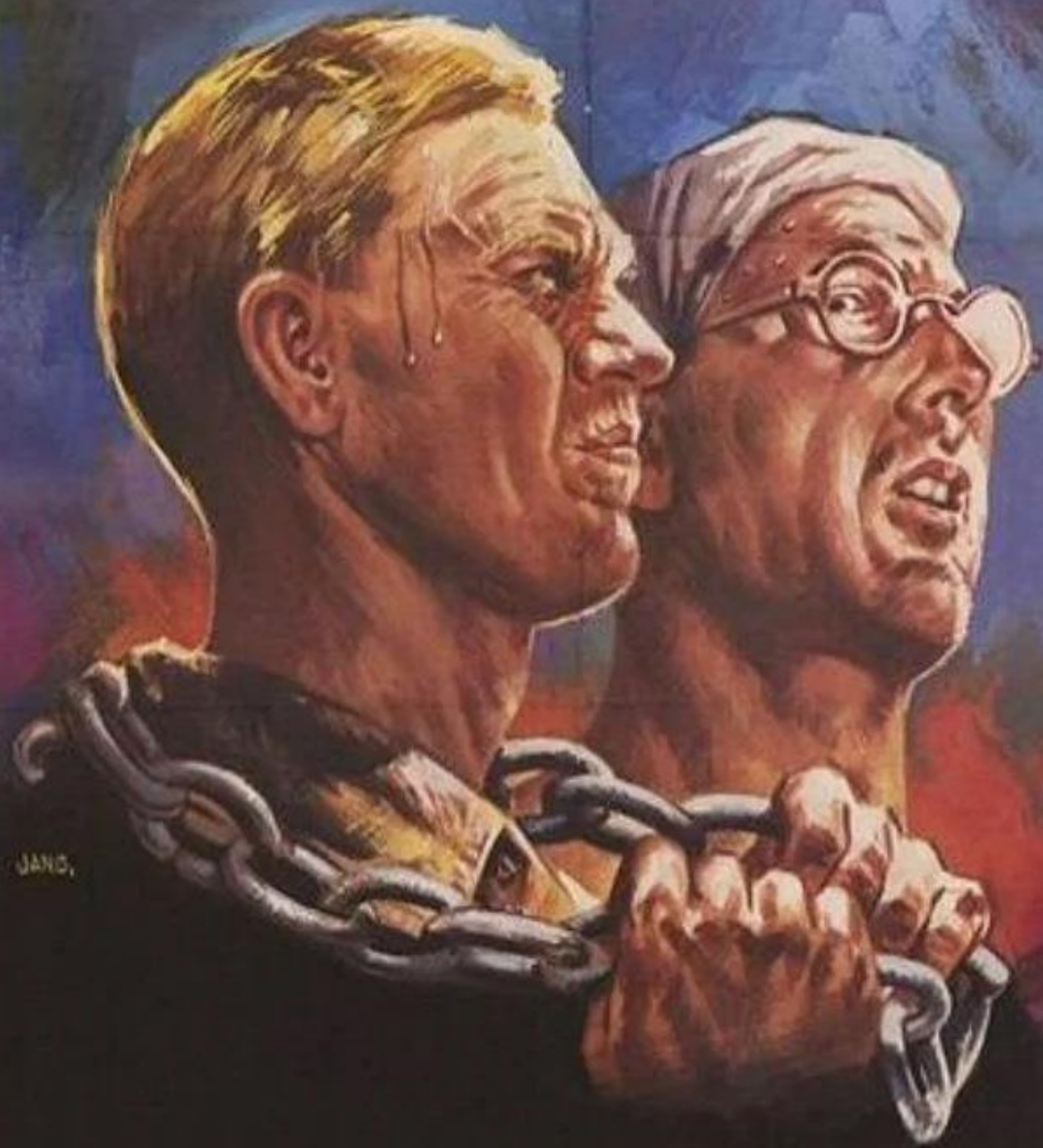


29 juillet 1973 (67 ans)



Décembre 1973 / Février 1974

STEVE McQUEEN · DUSTIN HOFFMAN



UN FILM DE FRANKLIN J. SCHAFFNER

PAPILLON

VICTOR JORY · DON GORDON · ANTHONY ZERBE · PRODUTTORE ESECUTIVO TED RICHMOND

PRODOTTORE PER FRANKLIN J. SCHAFFNER E ROBERT DORFMANN

LIBRO DI DALTON TRUMBO E LORENZO SEMPLÉ · TRATTO DAL LIBRO DI HENRI CHARRIERE

MUSICA JERRY GOLDSMITH · DIREZIONE FRANKLIN J. SCHAFFNER

PANAVISION

TECHNICOLOR



Titanus

una esclusiva OCEANIA - CORALTA



STEVE McQUEEN · DUSTIN HOFFMAN

un film di FRANKLIN J. SCHAFFNER

PAPILLON

con VICTOR JORY · DON GORDON · ANTHONY ZERBE

produttore esecutivo TED RICHMOND · prodotto da FRANKLIN J. SCHAFFNER e ROBERT DORFMANN

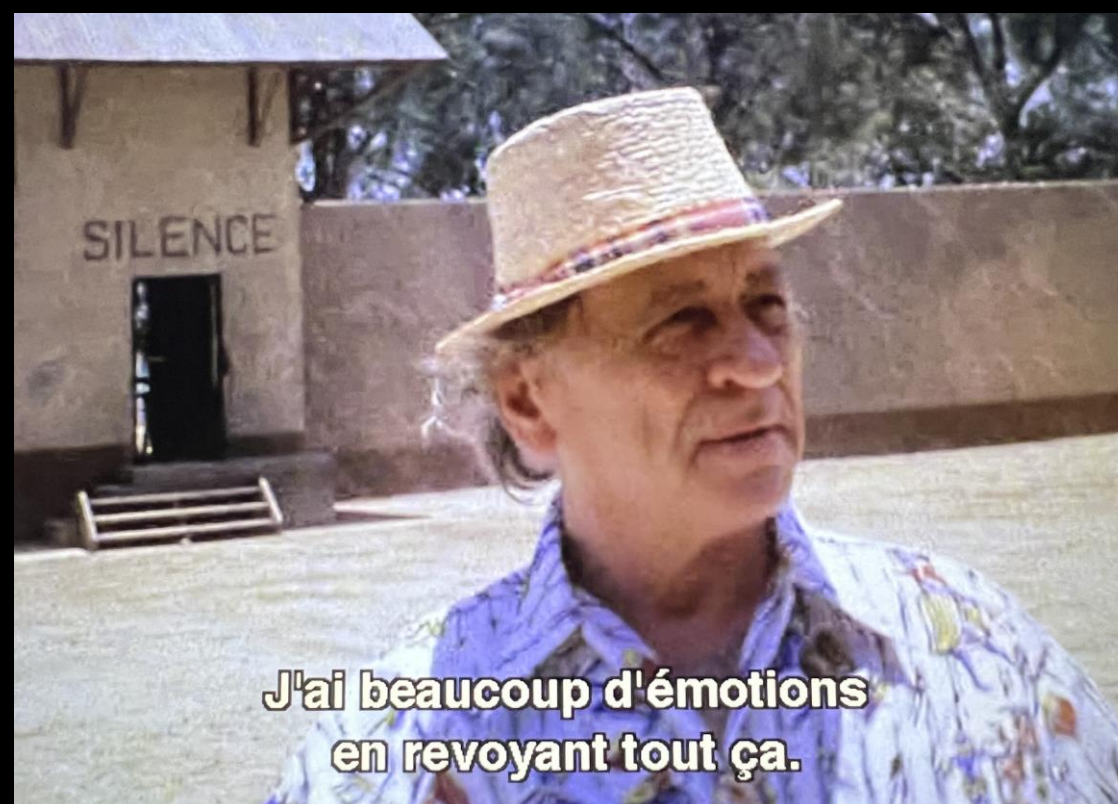
sceneggiatura di DALTON TRUMBO e LORENZO SEMPLÉ Jr. · tratto dal romanzo di HENRI CHARRIERE

edito in Italia da MONDADORI

musica di JERRY GOLDSMITH

regia di FRANKLIN J. SCHAFFNER

PANAVISION TECHNICOLOR







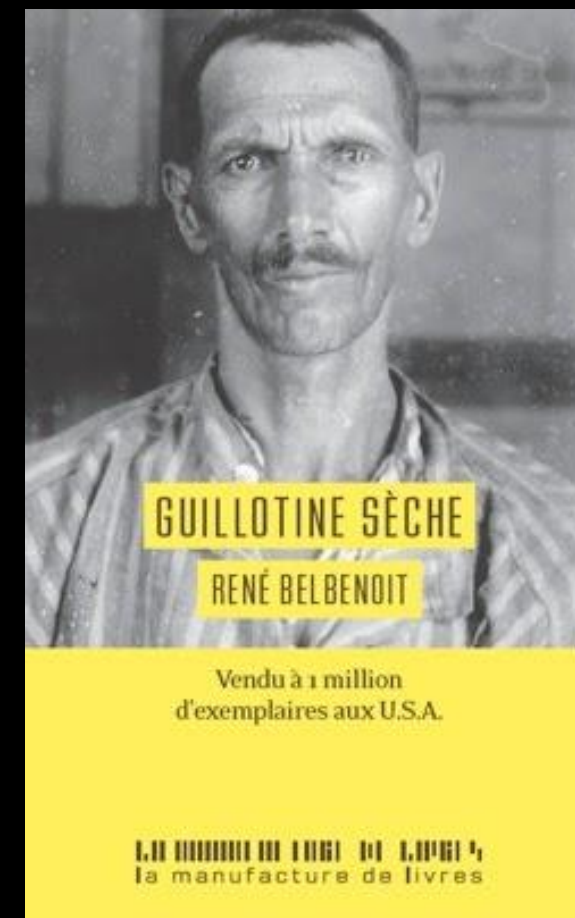
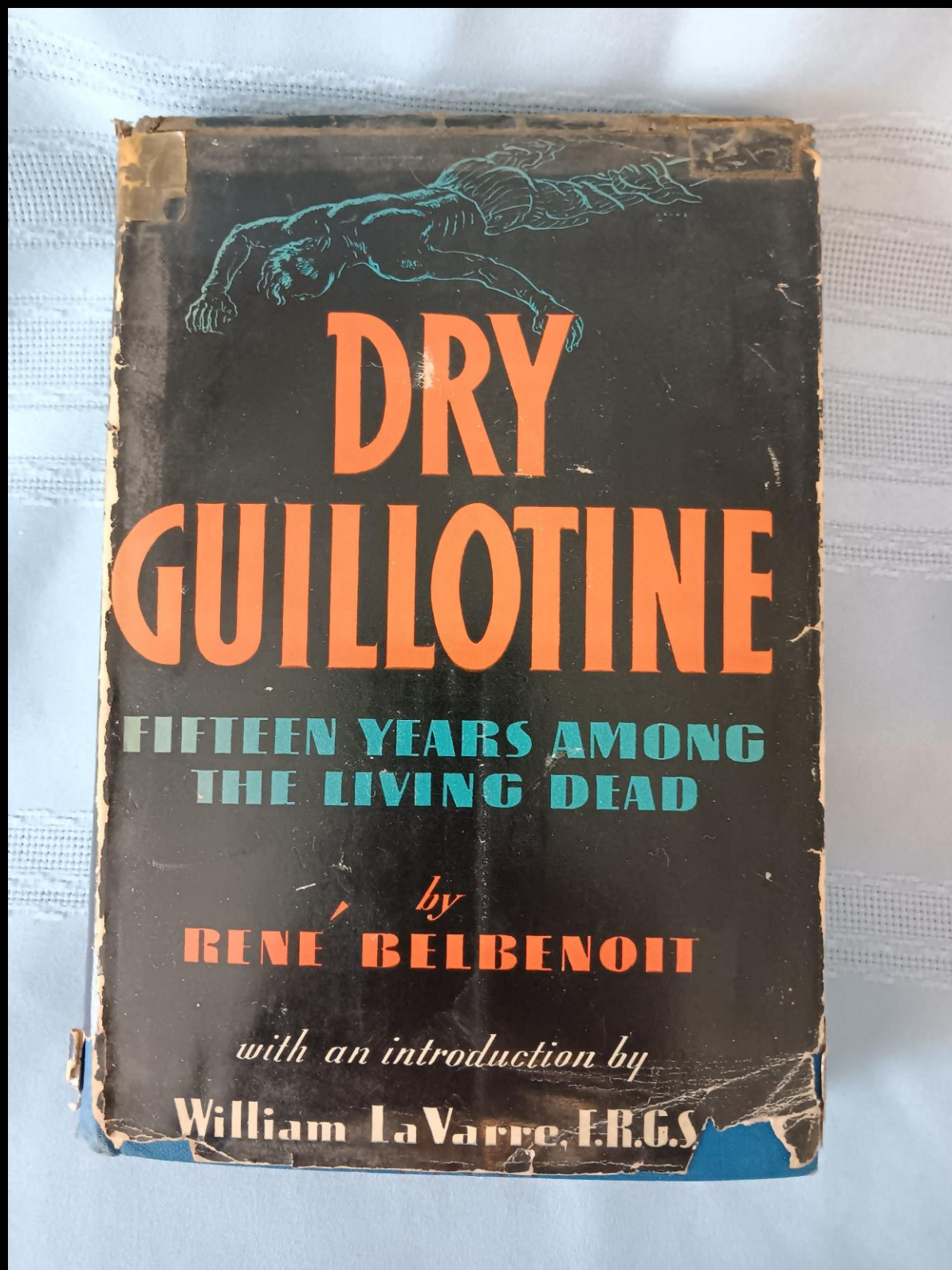






Sources d'inspiration...







Ce document atroce s'était ajouté, à l'époque, au dossier contre le bagne. Il montre l'assocation d'un forçat en présence de ses camarades. Ils assistent à la scène à genoux et tête nue. C'est l'un d'eux qui sort d'alto-bourreau.



Il y a vingt ans, lorsque l'ender de Cayenne existait encore... Ici, à l'heure de la soupe, les forçats sont surpris. Les veilles passent la tête et quittent le gardien qui va déposer leur gamelle sur la planche rebattue.

L'HOMME QUI A VAINCU

LE BAGNE

L'auteur d'un best-seller vient de mourir en Californie. Il dénonçait les horreurs du bagne. C'était un forçat français évadé de l'île du Diable.



René Belbenoit avant son évadement. Il était arrivé au bagne en 1922 ; il s'évade en 1934.



Avec ses compagnons, il s'embarqua sur une pirogue et à la rame gagna Trinidad, puis la Colombie. Jamais repris, il parvint aux États-Unis.



Devenu citoyen américain en 1956, il avait travaillé, pour son livre, sur 18 kilos de notes.

DANS la chapelle de Lucerne Valley, une ville au cœur du grand désert californien, du matin au soir un défilé devant la dépouille du petit boutiquier qui vendait des chemises aux cow-boys. Le shérif Stilwell, qui avait la veille trouvé « Monsieur René » mort, la tête posée sur une liasse de papiers, tentait de consoler sa veuve. Sur la place, de main en main, on se passait les journaux. La presse entière des États-Unis annonçait le décès de René Belbenoit. Et cependant, au cimetière, sur la tombe de cet homme célèbre, qu'aurait-on pu écrire en guise d'épigraphie, si ce n'est ces simples mots : « René Belbenoit, forçat. »

(Suite page 23.)

Guillaume Hanoteau

ENQUÊTE DOMINIQUE LAPIERRE

COLLECTION "NOTRE TEMPS"
publiée sous la direction de Pierre Bonardi

11

albert londres

L'HOMME QUI S'ÉVADA

les éditions de francee
20 avenue rapp . paris

1928

D^r LOUIS ROUSSEAU

Un Médecin au Bagne

Préface de **M. JUVANON**

Antien Gouverneur de la Guyane



ÉDITIONS ARMAND FLEURY
45, Rue de Turenne - PARIS (3^e)
MCMXXX

1930



ANTOINE
MESCLON

Nul n'est méchant parce qu'il le veut.
PLATON.

COMMENT J'AI SUBI QUINZE ANS DE BAGNE

Sois généreux si tu veux être juste.
A. M.

ÉDITIONS " FRANCE ET HUMANITÉ "

A. MESCLON, ÉDITEUR

57, RUE DES TROIS-FRÈRES, PARIS (18^e)

1931

STÉPHANE FAUGIER,

SUR LA PISTE DE L'OR

(REPORTAGE)



LIBRAIRIE DE LA REVUE FRANÇAISE
ALEXIS REDIER, ÉDITEUR - PARIS

17^e mille

JEAN LASSERRE

LA PÈGRE
DES
TROPIQUES

PARIS
ÉDITIONS ÉMILE-PAUL FRÈRES
14, RUE DE L'ABBAYE, VI^e
1934

HENRI DANJOU

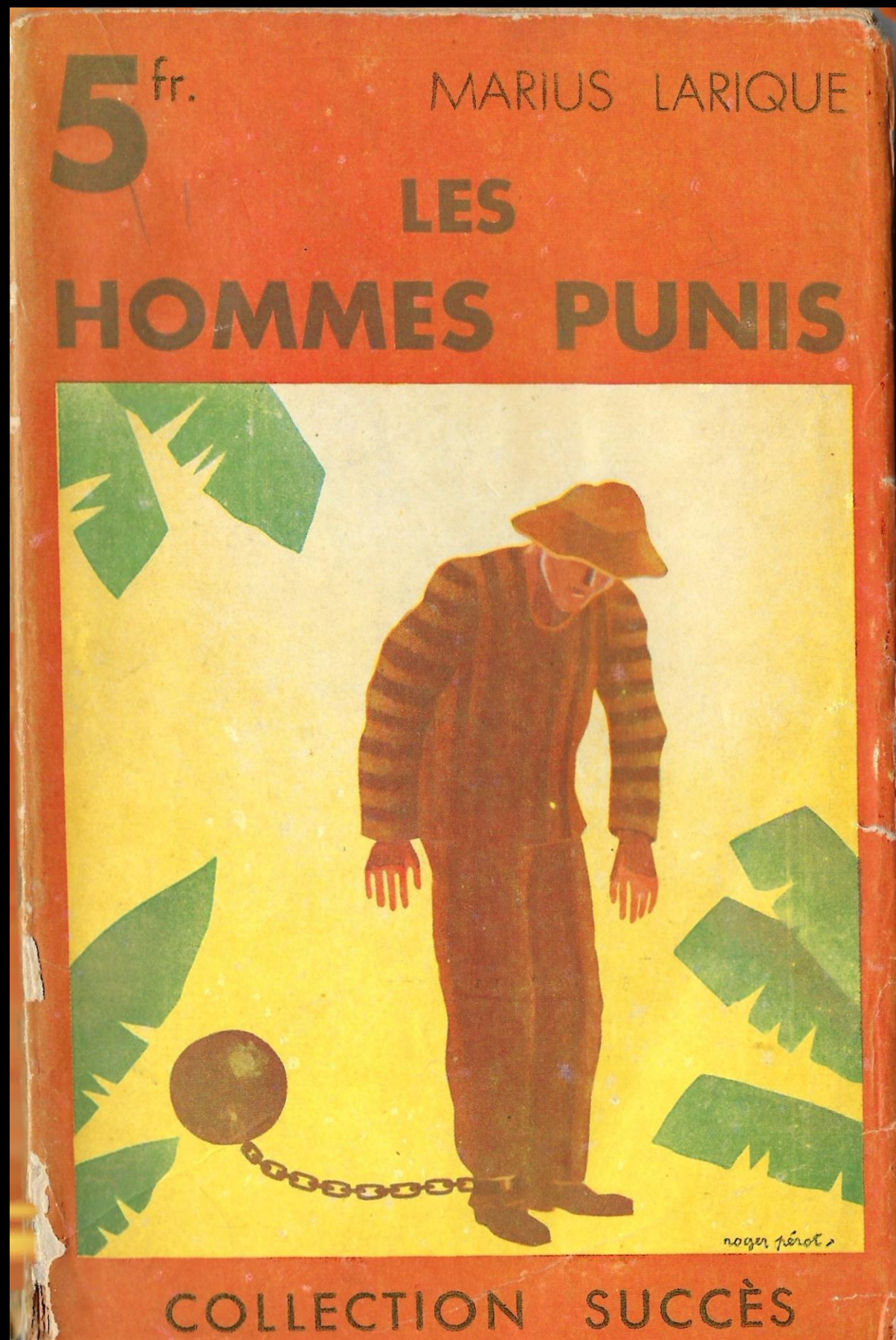
LA
BELLE

nrf

3^e édition

GALLIMARD

1934



1933



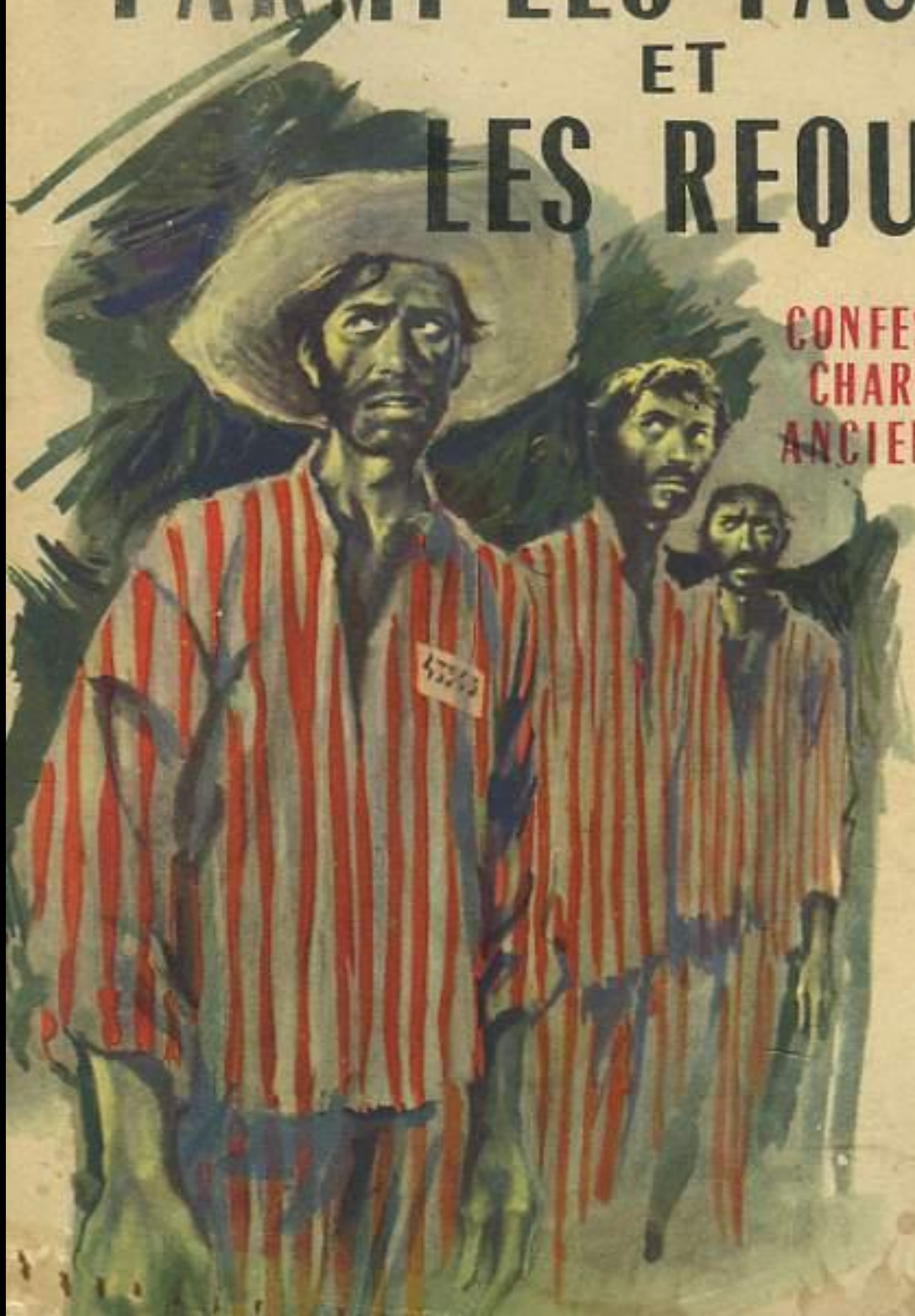
1938

RENÉ DELPÊCHE

Le Bras

PARMI LES FAUVES ET LES REQUINS

CONFESSION D'
CHARLES HUT
ANCIEN FORÇAT



1955

JACQUES ANDOUARD

ROI DE L' ÉVASION



MÉMOIRES DE SPILERS
ANC. FORÇAT, CONDAMNÉ À MORT



A L S A T I A

1957

Raymond VAUDÉ
Jean BONNÉRY
André DELMAS

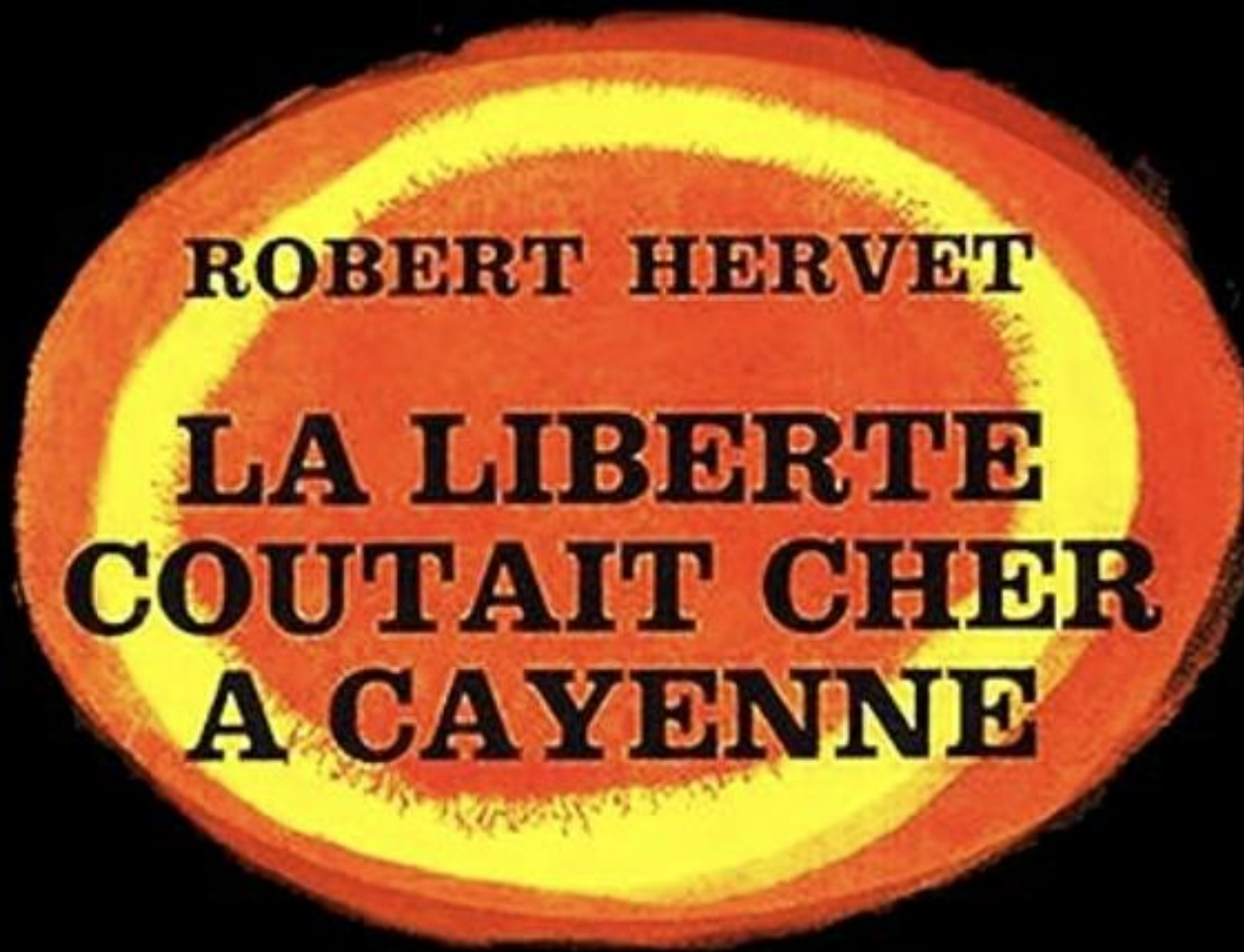
APRÈS L'ENFER

CONFESSION

LES ÉDITIONS DU SCORPION



1965



ÉDITIONS FRANCE-EMPIRE



**Charles Brunier
(Johnny King)**

1969

LES CLOCHES DE LA CAMARDE

Emile
Jusseau

24 ANS DE
SURVIE AU
BAGNE DE
CAYENNE

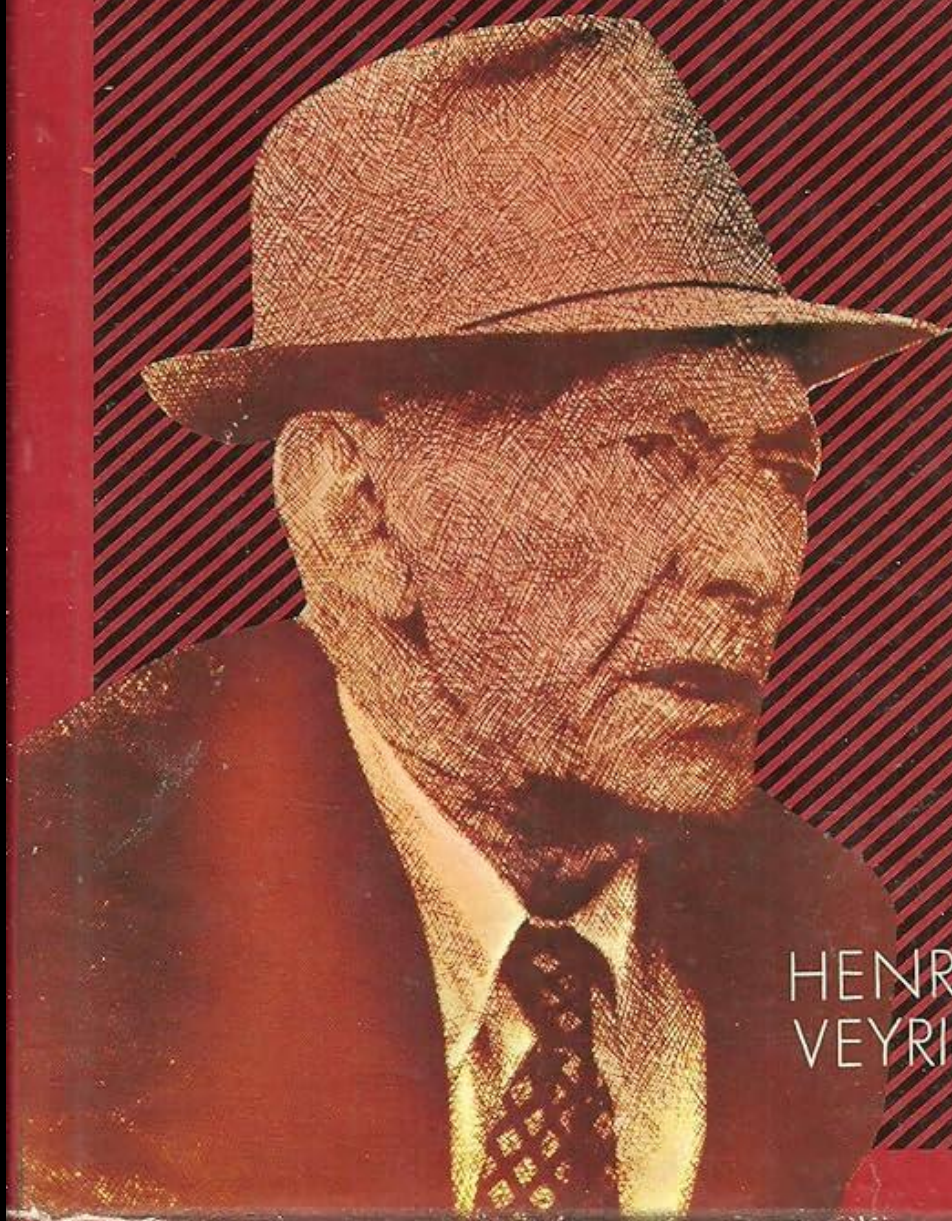
Editions CHANTEMERLE



1973

PASSEPORT POUR LE BAGNE

R. VAUDÉ



HENRI
VEYRIER



1977



Emile Demaret

- 2 -

I.- Incidents dans établissements pénitentiaires métropolitains avant départ pour la Guyane.-

Conciergerie.- CHARRIERE se lie bien avec Dega (p.18); le nommé Delegato Emmanuel, dit Degat Louis (a), a en effet été envoyé en Guyane par même courrier que Papillon (voir histoire Dega p.26/27).

Maison Centrale de Caen.- Rien n'a été découvert sur l'affaire Tribouillard (p.33/34).

En ce qui concerne la punition de cellule consécutive, on peut relever une invraisemblance : Charrière se plaint (p.37) de n'avoir pu mordre dans sa boule de pain parce que menotté; or il avait déjà reçu le plan (p.25) qu'il a gardé pendant toute sa punition (p.38); il l'a donc manipulé maintes fois, après chaque besoin intime, malgré ses mains entravées qui auraient pu tout aussi bien émietter son pain et qui de toute façon ne l'ont pas empêché de rouler cigarettes sur cigarettes avec le tabac et les feuilles passées par le prévôt Batton (p.37). L'Administration ne pouvait en tout état de cause le laisser onze jours sans nourriture, les boules de pain intactes ne pouvant manquer d'être remarquées dès les premiers jours par le personnel qui devait bien pénétrer une fois par jour dans sa cellule.

D'autre part, il semble que les menottes auraient logiquement dû lui être passées après l'agression de Tribouillard et non après la comparution devant le Directeur de l'établissement, cette mesure ne se justifiant alors plus, surtout pendant si longtemps. Il semble donc que tout cela soit, sinon inventé, du moins fortement exagéré.

St-Martin de Ré.- Il y eut bien dans le convoi quittant la France le 29.9.33 (débarquement en Guyane 14.10.33), trois évadés du bagne recapturés en métropole (p.40) : les nommés Barrié Paul (b), Magnan Daniel (c) et BOEUF Auguste (d), mais aucun ne répond au signalement qu'en donne Charrière qui les appelle tantôt Julot Pignard (p.58) dit l'homme au marteau, le Guittou (p.42, Galgani et Santini (p.52). Les trois susnommés furent respectivement libérés du bagne les 28.5.36, 6.8.37 et 19.6.43; Julot ne s'est donc pas évadé à nouveau fin 1933 (p.63) et les retrouvailles à Haïti en 1948 sont sûrement imaginées puisque ce personnage déclare se trouver là depuis 20 ans (p.63).

L'histoire du plan avec Ignace Galgani, citée p.41, a peut-être bien existé, le corse GUIDONI Ignace (e) ayant fait partie du même convoi que Charrière. Par contre aucun renseignement sur le bagnard fils de surveillant (p.42), aucun des corses du convoi n'étant né à l'île Royale.

La tentative d'assassinat de Clousiot (p.43) semble être réelle, le nommé PITIOT Jean, dont il sera question par la suite (compagnon d'évasion de Charrière), ayant déclaré lors de sa réintégration qu'il s'était enfui du bagne par crainte des représailles d'un certain GAUCHER (f) qui avait déjà tenté de le tuer à St-Martin de Ré. Mais, contrairement aux dires de Papillon, Gaucher n'a pas été empoisonné six ans plus tard puis qu'il a été relevé de la relégation par jugement du Tribunal du Maroni en date du 23.7.46.

.../...

- 2 -

Les frères Emile et André Baillard (p.43), en réalité BOYER Alexandre Eugène (g) et BOYER Eugène (h), sont bien arrivés en Guyane le 14.10.33 avec Charrière; mais Eugène n'assassina pas Alexandre (p.44) qui décéda à l'hôpital de St-Laurent le 2.4.43 des suites d'aliénation mentale par méningite. Eugène fut rapatrié en France le 2.II.53 après la liquidation du bagne.

Le commandant Barrot (p.46), chef de convoi, était le surveillant principal FAVREAU François, surnommé "Coco sec" à cause de son extrême maigreur (assimilation militaire lieutenant : deux galons argent et non même nombre de galons que colonel de gendarmerie).

Il y eut bien à St-Martin un arabe du nom de MOKRANE (i) et l'incident à propos de Galgani (p.48/49) a donc pu avoir lieu.

Convoi pour la Guyane.- Le voyage s'effectuait dans les conditions décrites, sauf en ce qui concerne le personnel d'escorte qui en moyenne comprenait un survt principal chef de détachement, un ou deux survts-chefs et une vingtaine de surveillants. L'irruption de vingt-cinq ou trente surveillants (p.53) à la suite du crime commis dans une cage est donc plutôt exagéré, les agents en service dans les autres bagnes (il y avait 4 bagnes de 4² cages chacun, soit 16 bagnes) demeurant à leur poste (2 par bague). En principe, en cas d'incident, seuls trois ou quatre surveillants intervenaient.

Jamais en tout cas un matelot de l'équipage ne faisait le bourreau comme indiqué p.55, la discipline étant entièrement assurée par les surveillants. La vapeur était un moyen de coercition efficace et les punis en cours de traversée étaient bien mis dans des cachots au-dessus des chaudières; par contre, certains bagnards peu dangereux et de bonne conduite étaient parfois utilisés aux cuisines, à l'infirmerie ou à certains travaux de piquage de rouille et peinture de cales. Une promenade de deux heures était accordée chaque jour aux bagnards, sur le pont.

Aucun renseignement sur l'assassinat commis dans une cage (p.53) mais le fait est plausible.

Les italiens du convoi parti de France le 29.9.33 ne correspondent nullement au signalement de Salvidio Roméo (p.54) auquel Charrière attribuera un rôle dans sa prétendue évasion de l'Asile des Aliénés de Royale (p.382); celui qui par la suite pourra être identifié avec ce personnage est le nommé DE SIMONE Garmino, mte 50.659, arrivé en Guyane en 1931 et qui n'a pu de ce fait subir la flagellation indiquée p.55; s'il mourut effectivement en "cavale" (p.56), ce ne fut certes pas avec Charrière mais avec un nommé LAFONTAN Maurice, 52.818.

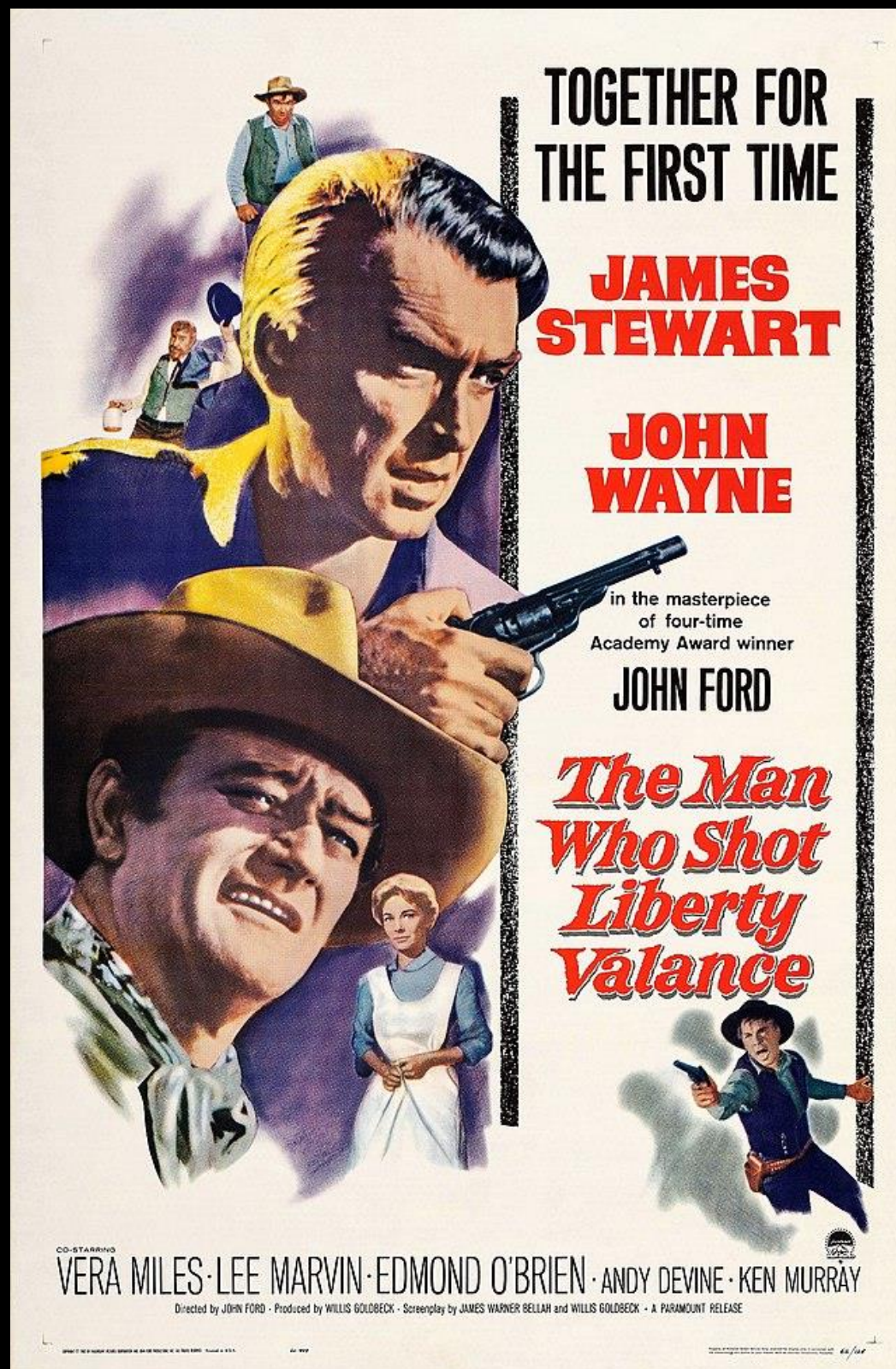
En conclusion, sauf en ce qui concerne l'affaire Tribouillard qui n'a pu être vérifiée et toutes réserves faites sur les conditions dans lesquelles a pu être effectuée la punition qu'il affirme avoir encourue à Caen, on doit reconnaître que l'auteur a, dans les grandes lignes, cité des faits qui ne paraissent pas en trop grande contradiction avec la vérité.

.../...

1980

Décédé le 8 mai 2018, quasi centenaire

Il est devenu banal de dire que Charrière invente, son propre rôle tout au moins; cependant, une fois de plus, on ne peut autrement conclure car la meilleure preuve qu'il n'a pu s'évader du Diable est donnée par un document officiel, le registre d'écrou sur lequel on relève qu'il n'a quitté les Îles que le 2.3.43, sous bonne escorte, son désinternement ayant dû être prononcé puisqu'il est transféré au Maroni, puis à Cayenne peu après.



Quand la légende est plus belle que la réalité, imprimez la légende